

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 17 JUILLET 2020

648

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Crise au Mali

Le Jeu trouble d'IBK



CEDEAO / M-5 RFP : l'impossible compromis



M5-RFP hommage aux tués : des prières dans tous les lieux de culte au Mali



**LIBÉREZ
L'HONORABLE
SOUMAÏLA
CISSE !**

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

Une	Crise au Mali : Le Jeu trouble d'IBK	P.4
Brèves	Restriction des réseaux sociaux : Le message de l'Appel Mali aux autorités !	P.13
	Chute du régime IBK : Le fils du président démissionne de la présidence de la commission Défense de l'Assemblée	P.13
	Médiation : Quand la CEDEAO veut sauver IBK	P.14
	Démission de IBK : Le M5-RFP reste ferme	P.14
	Déclaration de la CNAS-Faso Hèrè à la suite des évènements tragiques des 10 et 11 juillet 2020 survenus à Bamako	P.14
	Fana : «Le jeteur de cauris » Bakary Sangaré décapité !	P.15
	Désobéissance civile et répression violente : Le Collectif « le réveil de l'AEEM » dénonce les actes de violence	P.15
	Terrorisme : La force européenne Takuba enfin (presque) prête	P.16
	Gao : Les préparatifs pour les examens de fin d'année suivent leur cours.	P.16
Actualité	Lutte contre la Covid-19 : Le tradithérapeute Mouleikafou convaincu de son apport dans le traitement de la maladie	P.18
	Éboulement meurtrier à Abidjan : Le CSDM révolté contre les affirmations grotesques d'Habib Sylla	P.19
	Situation de la culture du coton : Baba Berthé se défend !	P.20
	Répression des manifestations : Le régime IBK sur le banc des accusés!	P.22
	Plateau dogon : 12 civils tués dans les communes de Sangha et Madougou	P.22
Politique	La mission de la Cédéao au Mali : Un mort-né ?	P.24
	Violation des droits de l'Homme en attendant la justice	P.25
	M5-RFP hommage aux tués : des prières dans tous les lieux de culte au Mali	P.26
	Contribution : Une démocratie est-elle possible sans procédure de destitution ?	P.27
	CEDEAO M-5 RFP l'impossible compromis	P.33
Culture & société	Jeux et nouvelles technologies : L'avenir des Playstations face aux nouveaux smartphones !	P.37
International	En Côte d'Ivoire : Le vice-président Daniel Kablan Duncan démissionne	P.38
	Remaniement ministériel au Sénégal : Macky cogite, qui va entrer ?	P.39
Sport	Transfert : Couloumba Sogoré signe son premier contrat pro	P.40

P.14



P.22



P.27



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Crise au Mali : Le Jeu trouble d'IBK

Il y a un peu plus d'un mois, depuis la grande mobilisation du 05 juin 2020 à Bamako, que le Président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) cherche vainement à se sortir d'une crise sociopolitique dont il est en grande partie responsable. Jamais, depuis qu'une large partie des Maliens se sont emparés de la rue pour crier leur colère face à la gouvernance personnelle du pouvoir, IBK n'a su trouver le ton juste, la solution adéquate, le bon timing pour apaiser une foule de plus en plus nombreuse de contestataires. Pourtant, il en avait largement les moyens à travers une Constitution qui lui donne le pouvoir de prendre des décisions qui

sauvent la République et un Peuple habitué et disponible à résoudre, pacifiquement, les conflits nés d'incompréhensions entre les Enfants du pays. Mais à force de se cacher derrière la politique de petits pas, IBK a vendangé toutes les occasions de se sortir d'une crise qui l'étreignait un peu plus chaque jour et augmentait la foule des mécontents à travers tout le pays. Alors que les Maliens ont les moyens et les ressources nécessaires de s'écouter et de s'entendre au nom de l'intérêt supérieur de la Nation, le Mali, pays de dialogue, en est réduit à se laisser guider par une communauté internationale qui ignore ses capacités hu-

maines à surmonter les aléas de la vie. La faute au jeu trouble du Président IBK. Aujourd'hui, la crise sociopolitique au Mali s'est considérablement accentuée, particulièrement depuis cette journée du vendredi, 10 juillet 2020, et le samedi 11 juillet, où la Force Spéciale Antiterroriste (FORSAT) a ouvert le feu sur des manifestants, en totale violation des missions qui sont les siennes et faisant officiellement 11 morts (23 morts documentés selon le M5-RFP) et plus de 150 blessés par balles. Des témoignages font par ailleurs état de traques des manifestants par la FORSAT jusque dans les maisons et à l'intérieur de la

Mosquée de l'Imam Mahmoud Dicko sise à Badalabougou, en Commune V du District de Bamako. Signe de la déconfiture du régime en place, on a vu le Premier ministre Boubou Cissé se fendre d'une correspondance estampillée Confidentiel, et qui s'est retrouvée dans la rue, demandant à un ministre de la Sécurité, qui n'existe pas depuis la démission du Gouvernement il y a plus d'un mois, de l'informer de comment la FORSAT, exclusivement dédiée à la lutte antiterroriste, s'est retrouvée à intervenir dans une manifestation jusqu'à tirer à balles réelles sur les manifestants. Cette situation rappelle tristement cette question terrible (quand l'armée, en Mars 1991, a fait usage des armes contre les manifestants) :

Qui a donné l'ordre de tirer ?

Cette question et bien d'autres encore appellent des réponses claires le moment venu. Pour l'instant, la crise sociopolitique au Mali

a conduit à une impasse telle que nul ne peut, aujourd'hui, dire avec certitude ce que demain sera fait tant la fracture entre les Maliens et le pouvoir est difficile à réduire. En effet, le M5-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) a su, à travers les rassemblements des 05 et 19 juin 2020, rassembler autour de lui une foule immense de mécontents qui, s'ils sont d'accord sur la démission d'IBK, ne se comprenaient pas forcément sur la stratégie à mettre en place pour ce faire. Or l'Imam Mahmoud Dicko, qui est l'épicentre de la contestation sociale, a toujours mis l'accent sur le caractère pacifique de son action. Cependant, la foule des dizaines de milliers de jeunes manifestants souhaitaient des actions plus concrètes. Ainsi, il suffisait d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres. Et cette étincelle est arrivée à cause de forces spéciales détournées de leur mission et qui a dépassé la ligne rouge en tirant, à balles réelles, sur les manifestants, faisant plus de 23

morts.

Ce n'est sans aucun doute pas une attitude outrancière que de dire que le Président de la République doit assumer l'entière responsabilité de ce qui arrive aujourd'hui au Mali. Car pour tous ceux qui savent lire et décrypter les événements, les signes avant-coureurs de la contestation et surtout d'une possible rupture entre IBK et ses compatriotes se sont manifestés depuis que des milliers de Maliens sont sortis dans les rues pour dire non au projet de révision constitutionnelle en 2017, à travers le mouvement An tèn a banna. À cette époque, le Président de la République avait déjà déclaré « avoir compris » le Peuple du Mali. L'élection présidentielle de 2018 fut, elle aussi, une période de grande contestation à cause des irrégularités que les opposants d'IBK auraient décelées dans le scrutin. Ces signes qui allaient crescendo n'ont malheureusement pas été correctement décryptés par le Chef de l'État qui commettra l'irréparable en interve-





nant dans le processus électorale à l'occasion du scrutin législatif où il est apparu en première ligne en imposant à la Présidence de l'Assemblée nationale un député repêché par la Cour constitutionnelle.

Toutes ces erreurs alliées à la crise sécuritaire désastreuse du pays au Centre et au Nord, à la corruption généralisée et à la gestion clanique et familiale du pouvoir, ont fini d'exaspérer les Maliens au plus haut point. Il suffisait alors d'un leader et d'un mouvement organisé pour cristalliser les mécontents. Ce furent l'imam Mahmoud Dicko et le M5-RFP. Soit qu'il n'a pas pris la pleine mesure de la contestation sociale qui couvait ou qu'il a été totalement dépassé, IBK n'a jamais su prendre les décisions qui s'imposaient pour calmer les esprits. La politique de petits pas qui montre l'embarras du Président de la République s'est manifestée d'abord par l'acceptation de l'Article 39 en faveur des Enseignants au lendemain du rassemblement immense du 10 juin 2020, ensuite de la décision de démettre la Cour

constitutionnelle du Mali sous la poussée sociale. Cependant, ces décisions sont arrivées trop tard quand le M5-RFP a fait de la démission d'IBK son mot d'ordre. La fracture est arrivée le vendredi, 10 juillet 2020, quand le pouvoir a tiré sur les jeunes manifestants.

Aujourd'hui, la médiation entamée par la communauté internationale sous l'égide de la CEDEAO est en cours. Sans préjuger de ses conclusions on peut, à juste titre, estimer qu'elle sera difficile. Un premier geste en faveur de l'apaisement aura été la décision du M5-RFP de surseoir au rassemblement de ce vendredi dont l'objet était une prière collective au Monument de l'Indépendance, à la mémoire des victimes civiles des 10 et 11 juillet 2020. Durant les négociations entamées le mercredi, 15 juillet 2020, les leaders du M5-RFP auront constamment à l'esprit les 23 jeunes tombés sous les balles de la FORSAT, des jeunes dont il faut défendre la mémoire pour apaiser la douleur de leurs parents et familles endeuillés et remobiliser les manifestants. L'exercice sera

difficile mais non pas insurmontable. Tout dépendra des arguments qu'avanceront Jonathan Goodluck, l'ancien Président nigérian, et la délégation de la CEDEAO qui l'accompagne pour tenter de désamorcer une crise très aiguë.

En tout cas IBK est désormais condamné à faire de grandes concessions parmi lesquelles le départ de l'actuel Premier ministre, Boubou Cissé, la dissolution de l'Assemblée nationale l'organisation d'élections partielles étant rejeté par le M5-RFP et la nomination d'un nouveau Premier ministre consensuel qui sera chargé de constituer un Gouvernement d'union nationale. Mais il sera par la suite indispensable de procéder à de profonds changements politiques pour que les conditions d'une bonne gouvernance et l'instauration de la paix et de la sécurité au Mali soient réunies. C'est sur ces points que pourront s'appuyer les dirigeants du M5-RFP au cours des négociations pour que le Mali puisse définitivement sortir de la crise qu'elle connaît depuis 2012, laquelle s'est particulièrement exacerbée sous

la présidence d'IBK. C'est maintenant ou jamais qu'il faut remettre IBK sur les rails, et le M5-RFP et tout le Peuple du Mali en ont les moyens. Si la désobéissance civile actuelle échouait à redresser la gouvernance au Mali, les jours à venir seraient très difficiles pour le

pays. Jonathan Goodluck et la CEDEAO ne devraient pas donner l'impression de vouloir sauver coûte que coûte la personne d'IBK et son pouvoir. Car si chaque partie plaçait l'intérêt national au-dessus de tout, si IBK renonçait à jouer son jeu trouble, il n'est pas impossible

que le Mali retrouve très bientôt la paix, la cohésion et la tranquillité nécessaires à la mise en œuvre de sa devise : Un Peuple, Un But, Une Foi.

■ **Diala Thiény Konaté**



Mahamadou Diakite



CLASH ENTRE ISSA KAOU DJIM ET CLÉMENT DEMBELE . L'UN PARLE DE 3 ARRESTATIONS ET L'AUTRE DÉMENT.

À VOTRE AVIS , UNE SOLUTION ENDOGÈNE À LA CRISE EST POSSIBLE?

AVEZ-VOUS CONFIANCE AUX ENQUÊTES MENÉES, POUR SITUER LES COMMANDITAIRES DE CES TUERIES EN MASSE ?

Awa Sylla

Qui a donné l'ordre pour qu'on tire sur nos enfants. Il faut qu'on dise deh.



Adam Diallo

POUR 50 MILLIONS CFA ET LA PROMESSE D'UN POSTE MINISTÉRIEL, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNTM YACOUBA KATILÉ MONNAYE SON SOUTIEN INDÉFECTIBLE AU PRÉSIDENT IBK

Dans sa tentative de contrer le M5-RFP, le président IBK a reçu discrètement le 14 juillet 2020 en début de soirée le secrétaire général de l'UNTM monsieur Yacouba Katilé à la base militaire.

L'objet de cette rencontre était la négociation du soutien de l'UNTM au régime IBK en très mauvaise posture. Selon les renseignements qu'on a pu recueillir, le président de la république propose un poste ministériel à Yacouba Katilé dans un éventuel futur gouvernement. En outre, une enveloppe de 50 millions CFA a été remise au patron de l'UNTM qui est parti aussitôt .C'est l'un des proches du président IBK en la personne de Shaabane qui a déposé l'argent dans le véhicule de Yacouba Katilé selon une source confidentielle Africa-Kibaru



Sambou Sissoko

La CEDEAO n'a jamais résolu une crise au Mali. Ce sont les solutions endogènes qui viendront à bout de la crise actuelle.



Tami Maiga

LE M5 DOIT CHASSE CLEMENT DEMBELE INDISPLINE



M5-Rfp

URGENT

Une partie de l'armée se dit prêt à rejoindre le M5-RFP ils en ont marre des tueries de leurs frères.



Sekou Kassé

La destitution des membres de la cour constitutionnelle du Mali, à ce stade, est un non-événement.



InfoMigrants - Français

Séparé de sa famille en Libye, un enfant de six ans originaire de Côte d'Ivoire a traversé seul la mer Méditerranée avant d'être secouru par un navire humanitaire. Grâce à la Croix-Rouge italienne, le garçonnet a pu retrouver en Sicile sa mère et sa soeur, qui avaient elles aussi pris la mer quelques mois auparavant.



Hama M Tandina

"Nous sommes maliens et se problème sera réglé entre maliens" Imam Dicko

" Nous n'avons aucun problème avec la personne d'IBK, c'est son mode de gouvernance que nous dénonçons" Imam Dicko

" Ceux qui sont morts, sont morts pour le Mali. Nous ne voulons plus de morts" Imam Dicko

"Que les pilleurs arrêtent ce qu'ils font. ce n'est pas notre lutte." Mahmoud Dicko

"Que ceux qui attaquent les forces de l'ordre arrêtent. ce sont nos frères." Mahmoud Dicko

"L'heure est au dialogue. Plus de morts, ça suffit comme ça" Mahmoud Dicko

"Tous ceux qui barricadent et rançonnent les paisibles citoyens ne sont pas des nôtres" Imam Dicko



"Le Mali est tout ce qu'on a. Attention à ne pas le mettre à feu pour des intérêts personnels" Imam Dicko
"Maintenant que nos prisonniers sont livrés, on peut dialoguer" Imam Dicko

L'islam en toute vérité. Les 14 comportements à éviter:

- 1- Éviter de mettre sous le lit les chaussures et sur le lit les habits sales.
 - 2- Ne jamais pointer un clou dans le mur la nuit.
 - 3- Ne jamais avoir pour habitude d'insulter son enfant de : "taré ", " délinquant", "voleur", " bandit ", " nul",Car c'est comme si vous prophétiser le Négatif dans leurs vies. Donc ATTENTION.
 - 4- Ne jamais insulter sa femme de prostituée.
 - 5- Ne jamais Talocher son enfant. Vous envoyer des entités négatives sur lui.
 - 6- homme, ne te couche jamais sur le lit de sorte que ta femme te traverse avant de descendre. Il y a de fortes probabilités de blocages.
 - 7- Le lit conjugal est sacré. Ne jamais se bagarrer sur le lit conjugal. Ne jamais coucher avec une autre femme que sa femme sur le lit conjugal. Ce acte causera de malheur à son auteur.
 - 8- Ne jamais dormir dans l'obscurité. En dormant dans l'obscurité, vous augmenter la probabilité de chance de l'ennemi.
 - 9- Éviter de tresser des mèches , Éviter de tresser avec de vheveux trop multicolores. Vous éviterez l'esprit des eaux.
 - 10- Éviter de prendre de l'argent dans l'obscurité. Vous éviterez d'em-pocher de l'argent miné.
 - 11- Éviter que les petits enfants aillent acheter eux-même du pain et manger. Car c'est un des canaux les plus faciles et sûrs pour en-voûter les enfants.
 - 12- Ne jamais coucher avec sa femme dans l'obscurité. Car elle risque d'avoir des problèmes de mari de nuit. Coucher ta femme dans la lumière ,.
 - 13- Ne jamais garder rancune. Vous vous bloquer et bloquer et blo-quer vôtre conjoint(e) et vos enfants.
 - 14- Être toujours souriant. Car le sourire dégage d'ondes positives. Même quand vous êtes en situation difficile. Supportez, car la fin est proche.
- Si tu as aimé dit au moins un merci pour m'encourager.ou partage cette message.



Bennchico Savadogo

« La peur est un sentiment humain, mais c'est notre peur qui renforce notre ennemi, alors il faut combattre la peur de la peur » (Norbert ZONGO)



Seydou Oumar Traoré

Clément est banni de la descendance des Tirama-kanchi. Il a avoué devant les caméras avoir fui. Il n'est plus des nôtres. Un futur dirigeant ne fui jamais.



Jeune Afrique

L'imam Nanfo Ismaël Diaby, dont les prêches en malinké provoquent la désapprobation de la ligue islamique, a été interdit par l'État de conduire la prière en Guinée. Sa moquée avait été saccagée en début de semaine.



Hamady Traore

ALERTE INFO: Le M5-RFP a décidé de renoncer à son 4e vendredi de manifestation anti-IBK, prévu vendredi, en marge des négociations de la CEDEAO entamé mercredi.

ALERTE INFO: En lieu et place d'un rassemblement à la place de l'indépendance, le M5-RFP prévoit des prières d'hommage éclatées dans les lieux de cultes (Note).

ALERTE INFO: Dans le cadre de la résolution de la crise politique au Mali, l'ancien président Nigérian Jonathan Goodluck est à Bamako au nom de la CEDEAO.

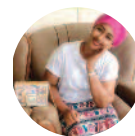
ALERTE INFO: "Nous ne sommes pas à notre première intervention dans la résolution d'une crise au Mali. J'ai donc espoir qu'une solution sera trouvée"(Goodluck).

ALERTE INFO: "La Mission de la CEDEAO séjournera au Mali jusqu'à samedi", selon Boubou Cissé, ajoutant que "tout sera fait pour trouver une solution à la crise"



Kante Sandrine

Actualité du Premier Ministre Imam Dicko et le premier ministre Boubou Cissé. C'était hier à l'hôtel



Salam en marge des rencontres préliminaires de la médiation de la CEDEAO



CMAS de l'imam Mahmoud DICKO

La C.sociale du M5-RFP continue d'assister les blessés dans les hôpitaux. Aidez nous à identifier d'autres structures sanitaires! Hier, la commission sociale du M5-RFP a rendu visite aux blessés dans les hôpitaux...



Ibrahim Ben

Lecture coranique pour la libération du président Soumaila à Goundam



Oumar Keita

La fête de Tabaski approche et les temps sont durs pour certains, qu'Allah facilite l'achat de moutons Que Dieu bénit ma patrie



Hama Sangho



Pro bamako rumeur

Voilaaa Boia a la présidence maintenant bientôt 10 ans mais rien vus nos soldats meurent comme des fourmis et des faux blindés achetés



PINAL

Le Mali D'abord Personne ne gagnera les élections encore avec ce slogan au Mali.



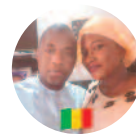
Mouhamadou Sidibé

L'Assemblée mal élue, famille présidentielle, amis et alliés politiques sont + de problèmes pour IBK.



Ibrahim Guindo

Des milliers de marches, souvent violentes, en France lors de la protestation des Gilets jaunes. Pas un seul tir à balle réelle des forces de maintien de l'ordre. Ici, on fait usage des armes de guerre. Et vous voulez que l'on se taise. Non et non.



Abdoul Rahime Kaba Sangaré

EXACTIONS DE LA FORSAT SUR LES MANIFESTANTS, LE GÉNÉRAL SALIF TRAORE ATTRIBUE UNE



PRIME DE 300.000 À 500.000 CFA À TOUS LES ÉLÉMENTS DE L'ESCADRON DE LA MORT.

La grande manifestation du 10 juillet pour demander le départ du président IBK , réprimée dans le sang par la Forsat, a fait 11 morts et plus de 100 blessés graves. Le général Salif Traoré, ministre de la sécurité du gouvernement sortant, a joué un rôle déterminant dans ce massacre sanglant contre une population venue manifester pacifiquement .

FORSAT, UN ESCADRON DE LA MORT FÉLICITÉ ET RÉCOMPENSÉ PAR LE GÉNÉRAL SALIF TRAORE AU NON DU PRÉSIDENT IBK.

Après la sanglante répression, le général Salif Traoré a félicité les éléments de la FORSAT pour avoir réprimé dans le sang la manifestation du 10 juillet 2020 à Bamako. Une prime de 300.000 Cfa a été attribuée aux éléments de la Forsat et 500.000 Cfa aux officiers supérieurs. Selon les renseignements sécuritaires du Mali, le contrôleur général de police Siaka Bouran Sidibé (directeur régional de la police du district de Bamako) dans son rapport sur les événements tragiques, déclare que les éléments placés sous ses ordres n'ont pas fait usage d'armes à feu. Selon ledit rapport, les 11 victimes ont été massacrées dans des zones géographiques placées sous la surveillance des éléments de la FORSAT qui dépendent directement des ordres du général Salif Traoré lui-même sous commandement direct du général Moussa Diawara et du président de la république.

INQUIETS DES RETOMBÉES JUDICIAIRES SUITE AUX MASSACRES PERPÉTRÉS, LE GÉNÉRAL SALIF TRAORE RASSURE LES ÉLÉMENTS DE LA FORSAT SUR LES ÉVENTUELLES POURSUITES

Selon une source sécuritaire, face aux risques de poursuite judiciaire, le général Salif Traoré a reçu au ministère de la sécurité (dans la journée du 13 juillet 2020) 16 hauts gradés de la FORSAT avec à leurs têtes le lieutenant colonel Boubacar Diawara commandant de la FORSAT pour les donner des garanties et leur remonter les félicitations du président IBK. Selon une autre source, le général Salif Traoré a instruit à la hiérarchie de la FORSAT de ne pas répondre aux sollicitations pour demande d'explication. Malgré le fait qu'il n'est plus ministre de la sécurité, le général Salif Traoré continue de diriger la FORSAT en lieu et place de son secrétaire général Azer Kamaté.

DES MERCENAIRES ÉTRANGERS MÉLANGÉS AUX ÉLÉMENTS DE LA FORSAT

Plusieurs témoignages confirment que des éléments étrangers déguisés en FORSAT ont été aperçus dans l'escadron de la mort. Ces individus de type occidental à la peau claire et parlant anglais ont participé au massacre d'une population venue manifester à main nue.

Africa-Kibaru



Moussa Maïga



LA MONNAIE SOUS L'EMPIRE SONGHAY.

Beaucoup pensent que les civilisations africaines étaient moins évoluées que leurs homologues d'autres continents. En raison d'un passé colonial où des nombreuses civilisations africaines sont tombées, après avoir été soumises à des pressions militaires pendant plus de 250 ans.

Dans tous les aspects, les sociétés qui ont prospéré sur le continent africain étaient, à bien des égards, gouvernées de la même manière ou mieux, au cours de la même période que leurs homologues de la même période.

L'empire Songhay est considéré comme l'un des plus grands empires africains à avoir jamais honoré le continent. Avec une vaste domination militaire et économique, Songhay était une force avec laquelle il fallait compter à l'intérieur et à l'extérieur du continent.

Non seulement le Songhay dominait la sphère ouest-africaine, mais il était en bonne voie d'unir les territoires du Moyen-Orient et de l'Afrique de l'Est avant de s'effondrer.

Dans l'image ci-dessous, vous verrez la pièce de monnaie qui a été utilisée pour le commerce. Non seulement là où les pièces de monnaie étaient utilisées dans l'empire Songhai, l'empire avait aussi un vaste système bancaire et il était capable de commercer avec les banques européennes et arabes pour financer les importantes caravanes commerciales qui arrivaient en Europe, au Moyen Orient et en Asie.

Gloire à nos Ancêtres.

Par Hassane A. Maïga.

Réf : African Roteed History



Média A

#CRISE SOCIOPOLITIQUE AU MALI
#MEDIATION CEDEAO

Issa Kaou Djim quitte la table de médiation arguant qu'il ne peut y avoir de négociation avant de faire la justice pour les manifestants tués. Il pense que les auteurs doivent d'abord être arrêtés et traduits devant la justice.



Kiki Siraba Samaké

Ne mettez pas trop d'énergie là où vous n'êtes pas nécessaire. Savoir quand s'en aller !!!!!



JournalduMali

1/2 #Mali #Crise #M5RFP POINT DE PRESSE "En rencontrant la communauté internationale, nous leur avons rappelé que cest à leur demande que nous avons laissé la démission d'IBK mais par la suite il a ordonné de tirer sur les manifestants." Me mountagatall



Mamadou Ismaila KONATE

Plus qu'une enquête, ce sont des plaintes en bonne et due forme contre les donneurs d'ordres, les commanditaires et tous les valets et civils fournisseurs de moyens financiers. La chaîne de commandement est en train d'être remontée.
#IBK #Plainte #CrimeVontreLhumanité



Au-delà des races, des couleurs, des origines, sans aucun égard aux partis, l'union doit se faire autour du Mali, par des maliens, épris de paix, de justice et de cohésion, contre le mal, le crime et les usurpations. Unissons nous autour de La Défense du Mali. #Mali #Paix #Unité

PLANET

PLANET Ananas

PLANET Ananas

PLANET Ananas

A base d'eau Supermont et de sucre Naturel

Restriction des réseaux sociaux : Le message de l'Appel Mali aux autorités!



Dans un communiqué qui nous a été soumis hier, mercredi 15 juillet 2020, l'Association des Professionnels de la Presse en Ligne au Mali a condamné la restriction des réseaux sociaux depuis quelques jours et a invité les autorités à les rétablir.

Voir encadré

Communiqué APPEL MALI

Depuis le Samedi 11 juillet 2020, les réseaux sociaux les plus utilisés au Mali (Facebook, Whatsapp) font l'objet d'une restriction. La mesure de censure qui vise certainement à étouffer les manifestations du M5-RFP, impacte gravement le travail des professionnels de la presse en ligne. L'Association des Professionnels de la Presse en Ligne au Mali (APPEL Mali) exprime son inquiétude face à cette forme de censure, devenue une tradition au Mali, et qui prive des millions de nos concitoyens de leurs droits de communiquer, d'informer et de s'informer via les réseaux sociaux. APPEL Mali condamne avec la plus grande rigueur cette atteinte à la liberté d'expression ; toutes choses reconnues par la constitution de notre pays et inscrites dans la résolution du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, adoptée le 12 juillet 2012, demandant aux États le respect des droits des citoyens de communiquer et de s'informer à travers les réseaux sociaux. APPEL Mali appelle les autorités maliennes à un rétablissement rapide et durable des réseaux sociaux sus cités. APPEL Mali informe les autorités du Mali que les médias sociaux jouent aussi un rôle capital dans la viabilité des entreprises de presse en ligne. APPEL Mali salue le courage des professionnels de la presse en ligne au Mali à faire leur travail, malgré la qualité très dégradée de la connexion en général. APPEL Mali sait compter sur la bonne compréhension des autorités maliennes en charge du numérique.

Fait à Bamako, le 15 juillet 2020

Le Président Modibo L. FOFANA

Chute du régime IBK : Le fils du président démissionne de la présidence de la commission Défense de l'Assemblée

Le fils du président malien, l'une des personnalités publiques sur lesquelles se concentre la contestation en cours dans le pays, a annoncé sa démission de l'importante présidence de la Commission parlementaire de la Défense.

Après quatre jours de violence, un calme précaire régnait hier mardi matin dans les rues de Bamako. Les émeutes et la répression ont fait 11 morts et 124 blessés à ce jour, les contestataires réclamant à cor et à cris depuis une semaine la démission du président IBK. Ce dernier est encore en poste, mais son fils Karim Keïta, très critiqué par les opposants, se pose en victime. Il a annoncé sa démission de la présidence de la commission Défense de l'Assemblée.

Karim Keïta était déjà président de la Commission Défense avant les élections législatives d'avril 2020, rapporte Coralie Pierret. Il a été reconduit par ses pairs en mai après sa réélection en tant que député de la Commune II de Bamako. Il reste membre de cette commission et député, mais démissionne de la présidence de cette commission.

Karim Keïta dénonce un « délit de patronyme ». « Certains continuent à concentrer leur matraquage sur moi, je ne suis pas dupe, dit-il. L'objectif final de ce matraquage se trouve ailleurs. »

En effet, depuis le début de la contestation et la création du mouvement M5, Karim Keïta est particulièrement visé par les critiques. Le M5 demande la démission de son père et dénonce la corruption, la mauvaise gouvernance et l'accaparement du pouvoir par le clan, disent-ils, du chef de l'État.

Les vidéos d'un évènement privé lié à Karim Keïta avaient fait le tour de la Toile la semaine dernière et fait réagir de nombreux Maliens sur les réseaux sociaux.

Aujourd'hui, la situation à Bamako reste tendue, malgré la libération de leaders et militants ce lundi. Clément Dembélé a également été libéré tardivement lundi, déposé par un véhicule de type 4x4 devant le Parc national de Bamako. Le mystère plane toujours sur sa disparition de trois jours, car il n'était pas détenu avec les autres leaders de la contestation.

RFI



Médiation : Quand la CEDEAO veut sauver IBK



Mais pourquoi faire? C'est la question que se posent les Maliens qui ne voient pas ce que Goodluck Jonatham pourra apporter comme solution idoine, à moins que son nom Goodluck (Bonne Chance) soit à lui seul une boule de neige.

La présidence de la République a annoncé la nouvelle avec un certain espoir de dernière minute, on l'aura compris. "Dans le cadre de la facilitation du dialogue entre les parties à la crise politique en cours, une mission de la C.E.D.E.A.O. est attendue à Bamako le mercredi, 15 juillet 2020". La délégation est arrivée effectivement. L'ancien président du Nigeria, Jonathan Goodluck, en est le chef en qualité d'Émissaire spécial de la C.E.D.E.A.O. Celui-ci rallonge, en tant que tel, la liste inflationniste des représentants de la communauté internationale au Mali, qui ont assisté stériles à la dégringolade du Mali depuis sept bonnes années. Représentant spécial de l'Union Africaine, Représentant spécial de l'Union européenne, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations-Unies, Chef de la Minusma, Chef de Barkhane...des présences cosmétiques pendant que le pays d'accueil, à force de gémir, est maintenant à l'article de la mort. De mémoire d'indexation d'indignation qui aura été un temps un petit baume au cœur des Maliens, on citera quand-même la forte dénonciation de l'asphyxiante corruption par l'ambassadeur d'Allemagne et le coup de colère de l'Union européenne contre l'achat de l'avion présidentiel au coût toujours opaque.

Que vient faire Goodluck Jonathan ?

Pour certains de nos concitoyens, c'est une délégation qui vient se ravitailler sur les corps fauchés par les balles réelles de la Forsat ; pour d'autres, c'est un voyage touristique organisé par la C.E.D.E.A.O. afin qu'on ne dise pas qu'elle s'est contentée de l'envoi d'une haute délégation les 18, 19 et 20 juin derniers sans chercher à consolider les efforts de celle-ci.

C'est qu'après un mois, les Maliens ne comprennent pas qu'IBK n'ait accordé du crédit à aucune recommandation de la communauté internationale et que la C.E.D.E.A.O. n'ait soulevé conséquemment aucune protestation. Aujourd'hui, le haut responsable communautaire arrive après des massacres perpétrés par le régime pour s'entretenir avec une Cour constitutionnelle qui n'existe plus, avec un ministre de l'Administration territoriale démissionné mais qui n'a pas été chargé d'évacuer les affaires courantes, avec la Cour suprême qui n'a jamais rien vu d'anormal au fonctionnement normal des institutions, avec le M5-RFP qui ne peut plus rien céder, avec Ibrahim Boubacar Keïta totalement illégitime et ayant le sang des Maliens sur les mains. Que veut la C.E.D.E.A.O.? Détourner les vrais problèmes de la nation malienne en

Démission de IBK : Le M5-RFP reste ferme



Le M5-RFP exhorte le Peuple à maintenir et à renforcer la mobilisation jusqu'à l'atteinte de l'objectif qui est et demeure le changement, l'instauration d'une gouvernance vertueuse : « Le mouvement M5-RFP demande également à la Population de ne pas céder à la provocation de ceux commis pour commanditer des actes de violence et de vandalisme dans le seul but de ternir l'image de notre Mouvement qui reste démocratique, populaire et pacifique », a-t-il souligné.

Par ailleurs, le M5-RFP rappelle aux Forces de l'ordre leur mission première qui est la protection des citoyens et de leurs biens, et les exhorte à protéger, en toutes circonstances, les manifestants aux mains nues qui ne défendent que les valeurs démocratiques, laïques et républicaines. Dans l'attente de faire le point sur l'évolution de la situation, le M5-RFP tient pour responsable le pouvoir IBK de toutes les violences et leurs conséquences sur les personnes et les biens publics et privés. Le Mouvement M5-RFP appelle le Peuple malien à demeurer mobilisé et déterminé, dans les heures et jours à venir, sur l'ensemble du territoire national et dans la Diaspora, jusqu'à l'aboutissement du combat patriotique pour la survie du Mali et le bonheur des Maliens.

Et la démission d'IBK reste la priorité du mouvement et le mouvement de contestation ne mâche pas ses mots. La démission du chef de l'État redevient la priorité des priorités, selon le dernier texte signé par les trois organisations qui composent le M5. Cette revendication initiale avait été mise au second plan dans le mémorandum du 30 juin. Pour sortir de la crise politique, l'opposition proposait alors de nommer un nouveau Premier ministre et de dissoudre la nouvelle Assemblée nationale contestée depuis les législatives d'avril 2020. Des propositions qui ne semblent pas à l'ordre du jour à la présidence.

Mémé Sanogo

les requalifiant frauduleusement de simples incidents électoraux suite à des élections législatives truquées ? Ou- qu'à Dieu ne plaise!- tenter de faire passer par pertes et profits le massacre des Maliens pour trouver et accorder des circonstances atténuantes à IBK ? Le peuple attend de pied ferme.

Amadou N'Fa Diallo

Déclaration de la CNAS-Faso Hèrè à la suite des évènements tragiques des 10 et 11 juillet 2020 survenus à Bamako



Le Bureau Politique National de la CNAS-Faso Hèrè (Convention Nationale pour une Afrique Solidaire) exprime sa plus vive préoccupation devant la tournure violente, tragique et quasi-insurrectionnelle des évènements qui ont secoué et endeuillé Bamako les 10 et 11 juillet 2020.

Il présente ses condoléances les plus émues aux familles des victimes et souhaite prompt rétablissement aux blessés.

Le parti de l'avant-garde militante et révolutionnaire du Peuple malien rappelle que l'une des promesses de la Révolution démocratique et populaire du 26 mars était d'offrir un cadre institutionnel transparent propice à l'expression plurielle des opinions sur la marche du pays et à la résolution non violente des conflits et des divergences inhérentes aux compétitions politiques et électorales. Dans ce contexte démocratique même imparfait, toute violence quels qu'en soient l'origine, la motivation ou les auteurs et commanditaires, surtout lorsque s'en suivent des pertes en vies humaines, ne peut être interprétée que comme un échec de l'Etat de droit.

Tout en notant que le profond malaise économique et social dans lequel baignent les couches populaires en milieu tant rural, urbain que péri urbain et l'absence de perspectives crédibles d'amélioration offertes par les pouvoirs publics ont servi de terreau fertile pour l'éruption de la violence, la CNAS-Faso Hèrè exige qu'une enquête indépendante soit diligentée pour permettre de situer les responsabilités, de part et d'autre, et de prévenir la survenance de telles situations dramatiques.

Face au précipice au bord duquel la patrie des héros de la lutte contre la pénétration coloniale et de la lutte pour l'Indépendance et la construction nationales semble tanguer dangereusement, le Bureau Politique National de la CNAS-Faso Hèrè engage tous les protagonistes de la profonde crise politique qui secoue notre pays à 1) faire preuve de retenue et de sens de responsabilité face au Peuple et à l'Histoire, 2) respecter les symboles de l'Etat républicain, 3) s'abstenir de tous actes de destruction de biens publics ou privés, 4) ne pas imposer des obstacles ou contraintes indus au déroulement normal de la vie économique et sociale, 5) ne pas faire un usage indu ou excessif de la force létale contre des manifestants non armés et 5) privilégier en tous temps et en toutes circonstances le dialogue franc, sincère et constructif dans l'intérêt supérieur de la Nation en vue de sauvegarder les acquis démocratiques, populaires et institutionnels du 22 septembre 1960, du 20 janvier 1961

Fana : «Le jeteur de cauris» Bakary Sangaré décapité !



Des individus non identifiés ont décapité Bakary Sangaré. Pour l'instant, nous ignorons la cause de ce drame. Selon les autorités judiciaires « La gravité du crime prouve à suffisance que l'acte ne peut pas être l'œuvre d'une seule personne. Le procureur, Boubacar Moussa Diarra, n'a pas voulu entrer dans les détails de l'enquête toujours en cours. ». Nous y reviendrons ...

Désobéissance civile et répression violente : Le Collectif « le réveil de l'AEEM » dénonce les actes de violence



Le collectif se dit triste et en colère pour la mort de leurs camarades, massacrés par les forces de l'ordre. C'était lors de la manifestation du 10 et 11 juillet 2020, quand les manifestants ont été tirés à balle réelle par les forces de l'ordre. Selon le collectif, ils ont été assassinés parce qu'ils réclamaient leur droit. Leur message dit : « Nous, élèves et étudiants du Mali, demandons que la lumière soit faite sur l'assassinat de nos camarades étudiants que nous appelons désormais les martyrs et les victimes de ce régime ».

Il s'incline devant la mémoire des victimes principalement M. Fayçal Cissé étudiant à la FLSL ; M. Mamadou O Bah étudiant en médecine et M. Bama Traoré élève ; que leurs âmes reposent en paix.

et du 26 mars 1991.

Enfin, le Parti de l'avant-garde militante et révolutionnaire du Peuple malien invite toutes les parties prenantes à inscrire toutes solutions politiques de crise dans le cadre strict de la Constitution du 12 janvier 1992.

Fait à Bamako, le 11 juillet 2020

**Pour le Bureau Politique National
Le Secrétaire Général
L'Ingénieur Soumana Tangara**

Terrorisme : La force européenne Takuba enfin (presque) prête



Le groupement de forces spéciales est destiné à accompagner les soldats maliens au combat face aux djihadistes. La force Takuba (du nom d'une épée touarègue) est désormais officiellement opérationnelle, comme l'a affirmé la ministre des Armées, dans un entretien paru dans La Croix. La France lance la task force Takuba, constituée d'unités mixtes sahéliennes et européennes qui iront ensemble au combat », s'est félicitée Florence Parly. Après une gestation d'une grosse année, cette force, qui devrait se déployer sur deux bases au Mali, est encore loin de ce que lui fixaient les objectifs français. Initialement, ce groupement devait rassembler un demi-millier de commandos issus de forces spéciales européennes. Des militaires qui conseilleront les forces maliennes et les coacheront au combat.

Des effectifs à la traîne

Une centaine de militaires estoniens et français seront à cette date (le 15 juillet) entraînés pour aller sur le terrain avec des unités maliennes, a précisé la ministre. Ces soldats français et estoniens sont déjà sur place, sur la base de Gao ; il ne s'agit donc pas de renforts mais d'un re-fléchage de missions.

Pour le reste, il faudra attendre octobre. Alors, un deuxième contingent arrivera, avec une soixantaine de membres des forces spéciales tchèques. Puis en janvier, un troisième, avec 150 Suédois, détaille Florence Parly.

Gao : Les préparatifs pour les examens de fin d'année suivent leur cours.



Le projet d'appui à l'amélioration de la qualité de l'éducation (PA-QAMA) vient en aide aux écoles publiques du CAP de la région. Une occasion pour les candidats du Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF) de se rattraper dans certaines matières. Ils vont suivre des cours durant un mois.

Les enseignants et les élèves vont être équipés de kits. Les cours se passeront dans le respect des mesures barrières liées au Covid-19.

Quels autres pays pourraient s'engager dans Takuba ? La Grèce a témoigné de son intérêt et une annonce devrait survenir. L'Italie vient de signifier son souhait de nous rejoindre, ajoute Florence Parly. Le Portugal et les Pays-Bas pourraient contribuer. À dose homéopathique vraisemblablement puisque selon l'état-major des armées, Takuba rassemblera 300 soldats européens, sur deux sites au Mali, d'ici au premier trimestre 2021.



Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

Lutte contre la Covid-19 : Le tradithérapeute Mouleikafou convaincu de son apport dans le traitement de la maladie



Répondant aux questions de Magma Gabriel Konaté sur le plateau de la chaîne de télévision Africable, le tradithérapeute El Hadj Lassana Sidi Mouleikafou dit tout sur l'efficacité de la médecine traditionnelle dans le traitement de la pandémie à coronavirus. Il a été aussi question de son remède "Coromarus-Sirop" et sa non sollicitation par les autorités sanitaires du pays dans le cadre de la lutte contre cette maladie. Selon lui, la Covid-19 n'est pas une nouvelle maladie. C'est seulement parce qu'elle est apparue en 2019, qu'elle a pris le nom Covid-19. C'est une pandémie qui se manifeste par des signes tels que: la fièvre, le paludisme, la toux,

le tremblement du corps, etc. Parlant de son remède « Comarus-Sirop », fait à partir de l'Arthimésia, Mouleikafou estime qu'il peut bel et bien traiter les patients atteints de la Covid-19. Selon lui beaucoup de personnes atteintes de cette maladie viennent acheter son médicament pour se soigner. Après utilisation, ils reviennent confirmer l'efficacité du remède contre cette pandémie. Malgré tout cela, El Hadj Mouleikafou se plaint de n'avoir jamais été sollicité par les autorités sanitaires du pays. Pire il est souvent confondu à un charlatan. Sans être charlatan il reconnaît que dans leur travail, le charlatanisme peut entrer en jeu, pour des consultations en vue

de mieux connaître le mal dont souffre un patient. "Mieux, dans le temps, nos parents tradithérapeute consultaient les cauris, les sable et autres choses pour détecter l'origine de la maladie, avant de chercher les plantes qui doivent entrer dans son traitement" a-t-il souligné.

Lassana Sidi Mouleikafou dira, toutefois, qu'il est loin d'être un charlatan. Mais avant de traiter un malade, il le consulte d'abord, pour faire un diagnostic du mal. Une fois celui-ci fait, si la maladie est à portée de sa science, il accepte de traiter le patient avec son accord. Dans le cas contraire, il l'envoie se faire traiter ailleurs.

Quant à la non-reconnaissance de son remède par une large majorité du public bamakois, Mouleikafou l'a lié à un complexe du Malien à faire plus confiance aux guérisseurs étrangers qu'à son compatriote. Et de regretter que dans le temps, notre pays était la destination préférée des ressortissants de plusieurs pays africains pour venir se faire soigner.

Par ailleurs notre tradithérapeute dont la renommée dépasse les frontières, pense que la médecine traditionnelle doit mériter toute sa place dans le traitement de la Covid-19. Puisque selon lui, en tant que pratiquant de la médecine traditionnelle, il a toujours traité les malades qui manifestent les mêmes symptômes que ceux atteints de la pandémie à Coronavirus. Sa méthode dans la fabrication de ses produits n'a jusqu'ici pas changé.

Par rapport à sa non sollicitation dans la recherche de remède contre ce mal, Mouleikafou n'a pas caché son étonnement face à la réticence de nos autorités sanitaires. C'est pourquoi il leur demande de le prendre au sérieux et de le mettre à l'épreuve en lui confiant pendant 15 à 20 jours une vingtaine de patients atteints du Covid-19. Si cela n'est pas suffisant, il invite les services de santé à procéder dans leurs laboratoires, à des analyses de son remède, pour lever tout soupçon sur son efficacité.

Mouleikafou se dit prêt à apporter sa pierre dans la construction de l'édifice national, tout en restant dans son domaine de prédilection qu'est la tradithérapie. Il ne demande pas autre chose à l'Etat, mais, tout juste une reconnaissance de l'efficacité de son remède, après des analyses.

■ Ky ZERBO

Éboulement meurtrier à Abidjan : Le CSDM révolté contre les affirmations grotesques d'Habib Sylla

Les Maliens de la Côte d'Ivoire ont été surpris de lire dans un article publié récemment dans la presse, intitulé : « Un éboulement de terrain occasionne la mort de 5 Maliens à Abidjan : Les autorités maliennes débloquent 5 millions FCFA ». Le Président du Haut Conseil des Maliens de l'extérieur Habib Sylla se fait mousser en tenant des propos qui comportent de nombreuses contrevérités.



Moi, Nouhoum Diallo, à ma qualité de président du Conseil supérieur de la diaspora malienne (CSDM) en Côte d'Ivoire, apporte un démenti formel à cette allégation: « Juste après le sinistre, Habib Sylla, le président du Haut Conseil des Maliens de l'extérieur, a adressé ses condoléances aux parents des victimes. Il a remercié le gouvernement et le Conseil de base de Côte d'Ivoire qui ne cessent d'assister nos compatriotes. Nous savons ce qu'ils ont fait. Chaque fois qu'une situation se présente, ils sont les premiers à se présenter. Je profite de l'occasion pour saluer et encourager les Conseils de base des pays où il n'y a pas une ambassade du Mali. Nous mesurons à sa juste valeur le travail abattu par les conseils de Base ». Il importe de rappeler d'abord à Habib Sylla que son Conseil de base n'a pas de section dans la commune d'Anyama où il y a eu l'éboulement. Dans une localité où vous n'êtes pas implanté, comment vous pouvez miraculeusement secourir des personnes en difficulté. Ensuite, qu'il retienne, qu'après le drame, c'est la section du Conseil supérieur de la diaspora malienne d'Anyama qui a apporté à nos com-

patriotes la première assistance, procédé à leur recensement sous la pluie dans les différents sites avant de porter l'information au Consul général du Mali à Abidjan par courrier n°005/CSDMCI/20 du 22 juin 2020. Nous témoignons que c'est sur la base de ce courrier que le Consul général a saisi le département des Maliens de l'extérieur jusqu'à obtenir un fonds pour assister les sinistrés. Il faut préciser que les fonds envoyés par ce département plus que le montant mobilisé par le consulat ont permis d'acheter 4 tonnes de riz, 10 bidons de 25 litres d'huile pour tous les sinistrés en général. Enfin, le Consul a mis 1.670.000 FCFA à la disposition du Conseil supérieur de la diaspora Malienne en Côte d'Ivoire pour soutenir les sinistrés maliens. La remise de ce don s'est déroulée, le 02 juillet 2020. Une remise durant laquelle le Mouvement national des femmes du CSDM Côte d'Ivoire leur a aussi apporté deux gros balluchons contenant des vêtements. Aussi, il faut préciser que le 6 juillet 2020, le procès-verbal de remise de don a été adressé au Consul général du Mali à Abidjan sous le

numéro 007/CSDMCI/20 pour attribution. Monsieur Habib Sylla peut vérifier cette information au niveau de l'Ambassade et du Consulat à Abidjan.

Il importe de souligner que CSDM Côte d'Ivoire n'est pas à sa première :

En octobre et décembre 2017 ainsi qu'en novembre 2018, le CSDM Côte d'Ivoire, conformément à son plan opérationnel, a apporté son assistance à tous les détenus maliens en les préparant au mieux pour leur réinsertion socioprofessionnelle.

A chaque visite, il faut noter qu'on leur a apporté une tonne de riz. Suite à nos démarches, le régisseur de la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan nous a produit les extraits des registres d'écrou de 161 Maliens condamnés et 104 Maliens à l'état préventif à la date du 02/05/2018, uniquement dans la prison d'Abidjan. Nous avons pu obtenir la grâce de 27 Maliens la même année. La pertinence du dossier des détenus a conduit le Gouvernement malien à signer, en mai 2018, cinq conventions judiciaires avec le Gouvernement ivoirien : tout Malien jugé et condamné en Côte d'Ivoire peut à la demande des autorités aller purger sa peine au Mali et vice-versa.

En conclusion, nous voudrions que Monsieur Habib Sylla comprenne qu'il existe de nos jours deux faitières pour la gestion des Maliens de l'extérieur : le Haut Conseil des Maliens de l'extérieur et le Conseil supérieur de la diaspora malienne. Au regard des réalités sur le terrain, il est recommandable que les deux faitières se complètent désormais et non de se retrouver toujours dans des situations conflictuelles. Cela, si l'on veut réellement aider la diaspora qui a besoin des efforts conjugués de tout le monde.

Cela, nous l'avons déjà compris car les problèmes qui se posent quotidiennement aux Maliens de l'extérieur sont multiples et divers. À notre humble avis, aucune association ne devrait prétendre les résoudre toute seule. C'est pourquoi le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur devrait se féliciter de l'existence d'une structure comme le Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne et accepter de collaborer dans la plus grande franchise avec elle et avec toutes les autres associations qui se réclament de la diaspora et qui travaillent dans la légalité pour le plein épanouissement de nos compatriotes de l'extérieur.

■ Source CSDM Côte- d'Ivoire

Situation de la culture du coton : Baba Berthé se défend !



« Je n'ai plus de marge de manœuvre. A la CMDT, on n'y peut rien. Ce que nous avons eu, c'est la même chose que les autres sociétés cotonnières ont proposée aux cotonculteurs, mais l'Etat est intervenu comme un autre point d'appui aux producteurs... » Ces propos sont de Baba Berthé, Président directeur général de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT). Il nous les a confiés le 1er juillet 2020 par téléphone, suite à nos publications sur la situation de la culture du coton cette année dans notre pays.

Nous sommes aux environs de 12 heures 30 minutes ce mercredi, 1er juillet 2020. Un numéro privé nous appelle. « Oui Allô ! Bonjour ! Vous allez bien ? C'est Baba Berthé de la CMDT

», a-t-il réagi au moment où nous avons décroché le téléphone sans savoir celui ou celle qui était à l'autre bout du fil. Après les salutations, le PDG poursuit : « Il n'est pas dans mes habitudes d'appeler un journaliste, parce que je ne lis pas les journaux. Mais quand on m'a apporté votre journal, j'ai pris le soin de bien le lire et j'ai vu le nom "BALLO" comme Fondateur et Directeur de Publication. Je me suis dit que vous devez être un parent. C'est pourquoi, je vous appelle pour vous donner des informations nécessaires que vous ne savez certainement pas. »

Dans ses explications, Baba Berthé a souligné que le prix de base du coton tourne autour 200, 210 francs CFA le Kilo. « Pour quelqu'un qui a l'habitude de vendre son coton l'an der-

nier à 255, 265 ou 275 francs CFA le Kilo, ce serait quand même un problème pour lui et j'avoue que j'avais le mauvais rôle d'aller annoncer ça à mes parents producteurs de coton. C'était vraiment douloureux. Mais, il y a des choses auxquelles on ne peut pas se soustraire sinon ce serait un signe de lâcheté. Quand ça se passe bien, on est là et quand ça se passe mal, on décline. Je ne suis pas du genre à partir sur cette base », a-t-il déclaré.

Un problème de représentativité !

Parlant de la démarche du gouvernement dans la gestion de la situation, le PDG de la CMDT affirme que l'État n'est pas revenu sur sa décision. « Ce n'est pas vrai. L'État n'est pas revenu sur sa décision. C'est une décision qui a été prise depuis le temps de Bakary Togola, président de l'APCAM, et c'était à Sikasso en décembre 2018. Mais, il y a un problème de représentativité au niveau des organisations des producteurs de coton. J'ai l'impression que c'est ce dysfonctionnement qui se répercute sur nos relations avec les producteurs. C'est-à-dire qu'ils ne reconnaissent plus ces anciens qui sont là, or nous autres, nous n'avons pas le choix, nous sommes obligés de travailler avec eux. Parce que s'il n'y a pas une autre procédure par laquelle on peut désigner d'autres représentants, nous sommes obligés de travailler avec les anciens. Aujourd'hui à Sikasso, comme à Fana, Koutiala et Kita, les gens ont tendance à nous dire : "Mais, vous êtes en train de soutenir les anciens contre le changement." Je leur ai dit : "écoutez, si vous désignez même un enfant de 2 ans qui ne raisonne pas, si c'est lui votre représentant, j'ai l'obligation juridique et morale de travailler avec lui par respect pour les producteurs. Mais en attendant, il y a des choses dans lesquelles nous ne pouvons pas nous mêler, parce que ça ne fait pas partie dans la rigueur », a-t-il souligné.

« J'ai remplacé quelqu'un et quelqu'un me remplacera ! »

En ce qui concerne sa démission, Baba Berthé estime qu'il ne cherche nullement à se main-

tenant à son poste. « **A chacun sa chance dans la vie. J'ai remplacé quelqu'un et quelqu'un me remplacera un jour. C'est comme ça la vie. Seulement il y a des gens qui cherchent à salir mon nom dans cette affaire** », a-t-il ajouté.

Selon lui, trois jours après la rencontre avec le Premier ministre au cours de laquelle les représentants des producteurs venus pratiquement de toutes les localités, se sont levés et ont applaudi en disant : « **Nous allons cultiver le coton** ». « C'est après cela que les cotonculteurs de Yorosso ont opté pour zéro hectare de coton semé. Alors, j'ai dit que c'est une situation que je dois chercher à comprendre. C'est là où j'ai appelé à Yorosso et les gens m'ont dit : " **Écoutez, nous nous ne voulons rien comprendre et nous prenons nos instructions auprès de l'Association "Wuwuyétio" qui est basée à Wolobougou. J'ai appelé à Wolobougou pour en savoir plus et ils m'ont répondu : "Grand frère, tu aurais dû passer par là. Tu es venu sans passer par Wolobougou" et je leur ai dit que j'étais avec leurs représentants quand même. J'étais avec le représentant de la confédération, j'étais avec celui de la fédération de Koutiala et je pense que c'étaient vos représentants. Ils m'ont répondu : " Non, notre problème depuis 2014, ce sont les anciens"** », a-t-il témoigné.

Problème de légitimité

Des explications de Baba Berthé, il ressort, certes, qu'il y a un problème de prix, mais l'autre problème reste la question de légitimité

aujourd'hui des responsables de cotonculteurs. « **J'ai dit à ce moment-là que je ne suis pas habilité à traiter ces genres de questions, mais celles qui relèvent de notre autorité je les transmets. Donnez-moi un message à transmettre à qui de droit. Entre-temps, le gouvernement a démissionné. Mais, j'ai envoyé l'intéressé chez le Premier ministre et il a été reçu** », a-t-il déclaré.

Parlant du prix du coton et de la subvention, Baba Berthé laisse entendre : « **Je n'ai plus de marge de manœuvre. A la CMDT, on n'y peut rien. Ce que nous avons eu, c'est la même chose que les autres sociétés cotonnières ont proposée aux cotonculteurs, mais l'État est intervenu comme un autre point d'appui aux producteurs. En titre d'illustration, je citerai le cas du Burkina. Vous savez qu'au Burkina, ils ont récolté cette année 464 000 tonnes et au Mali nous avons récolté 710 000 tonnes. Alors au Burkina, ils étaient autour de 200 à 205 francs CFA le Kilo, cette année, l'État a ajouté 35 francs CFA et ils sont à 240 francs CFA. Mais parallèlement, l'État s'est arrangé à adoucir le prix des intrants de façon exceptionnelle, parce que le Burkina ne subventionne pas les engrais. Actuellement, l'engrais est, je crois, à 14 000 francs CFA au Burkina et au Mali on est revenu à 11 000 francs CFA le sac. Vous savez comment ça s'est passé. Sur la base du plan de campagne agricole et au regard de la situation du marché international, aller jusqu'au niveau de l'an dernier, c'est que nous produisons à perte et cette perte doit-être**

supportée par quelqu'un, c'est soit la CMDT, soit les producteurs, soit l'État et je pense que l'État est le plus indiqué pour appuyer les secteurs qui sont affectés par les conséquences de la Covid-19 », a-t-il ajouté.

Vu l'avancement de l'hivernage et avec l'avis de ses experts, le PGD a affirmé avoir revu à la baisse la prévision de cette année à 400 mille tonnes. « **Maintenant les 35 milliards que l'État nous a donné, au lieu de verser le tout au Trésor, nous allons reconverter une partie en subvention sur les intrants. C'est ce que nous avons fait et qui a été validé par le Premier ministre. Tout ce travail, je l'ai fait avec la confédération et avec l'appui de mes collègues.** »

C'est votre cousin qui le demande...!

En conclusion, le PDG de la CMDT nous confie : « **Aujourd'hui, j'ai un objectif : c'est faire un travail dont les Maliens seront fiers !** ». Pour lui, le problème n'est pas parce qu'il est trop tard pour cultiver le coton, mais plutôt parce que certains veulent empêcher les autres de le cultiver. « **Je leur dis : écoutez, c'est votre cousin qui le demande, vous n'êtes pas obligés de cultiver le coton, mais ceux qui veulent le cultiver, laissez-les le cultiver. Chaque saison a sa potentialité et l'on ne peut pas dire de manière absolue que c'est trop tard pour cultiver le coton. Sachez seulement que le cycle du coton est de trois mois et que tout dépend de la pluviométrie** », a-t-il ajouté.

■ Ousmane BALLO



Répression des manifestations : Le régime IBK sur le banc des accusés !

Après la répression de la manifestation du 10 juillet dernier organisée à Bamako par le M5-RFP, les réactions de condamnation se sont multipliées à travers le monde.

Ainsi, dans un communiqué, Amnesty International a dénoncé "les restrictions de libertés", telle la censure de l'internet. L'ONG de défense des droits de l'Homme regrette "l'usage de la violence" et exige "une enquête indépendante" pour établir la lumière sur les manifestations. : « Les autorités maliennes doivent immédiatement enquêter sur les circonstances de la mort d'au moins 11 personnes dont un mineur de 15 ans, au cours des manifestations du week-end. Elles doivent se conformer à leurs obligations constitutionnelles et internationales en matière de respect

de la liberté de réunion pacifique et d'interdiction de l'usage excessif de la force », a déclaré Samira Daoud, directrice pour l'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale à Amnesty International

« Au moins 80 manifestants ont été blessés lors de la répression par les forces de sécurité. Il faut mener dans les meilleurs délais une enquête rigoureuse, impartiale et indépendante et déférer à la justice toutes les personnes suspectées d'homicides ou autres violations des droits humains contre les manifestants.

« Les personnes arrêtées en lien avec ces manifestations doivent être libérées ou présentées devant un juge. Tous les individus interpellés doivent être présumés innocents. Les droits à la vie, à l'intégrité physique et de se faire représenter par un avocat lorsque dé-

tenu, sont fondamentaux et ne sauraient être compromis.

« La décision de perturber l'accès à Internet et aux réseaux sociaux comme Facebook, WhatsApp, Twitter ou Messenger pendant les jours de manifestations constitue une violation du droit à la liberté d'expression ».

En outre, l'organisation de défense des droits de l'homme condamne le fait que certains des détenus n'aient pu avoir accès à leurs avocats au cours du week-end et le refus des autorités de permettre à la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) d'accéder au Camp 1 de la gendarmerie où ils sont détenus.

L'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH) a condamné avec énergie l'utilisation des balles réelles contre des populations ayant occasionné des pertes en vies humaines- et les actes de pillages des biens publics et privés par des manifestants occasionnant des dégâts matériels. Selon un communiqué de cette association, au regard de cette situation très préoccupante l'AMDH estime que, ni les actes de vandalisme ou le saccage des propriétés publiques et privées encore moins les arrestations, les emplois disproportionnés de la force dans le maintien d'ordre, ne constituent des solutions à la crise actuelle. : « Par conséquent, l'AMDH invite les forces de défense et de sécurité à observer le respect strict des droits humains dans le maintien d'ordre en s'abstenant de recourir à des balles réelles et aux forces armées dont la mission est aussi de sécuriser les populations civiles ».

Ainsi, l'AMDH attire également l'attention des autorités sur la nécessité absolue de faire preuve de discernement dans les arrestations en cours et à observer les droits élémentaires des personnes faisant l'objet d'arrestation, notamment la présomption d'innocence, le droit d'accès des avocats à leurs clients, interdiction de la torture sous toutes ses formes.

Aussi, l'AMDH demande des enquêtes indépendantes pour faire la lumière sur des violations graves des droits de l'Homme qui ne doivent pas aussi rester impunies dans un État de droit.

Dans une déclaration conjointe, les représentants de l'ONU, de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE) au Mali déclarent regretter « que des édifices publics et privés soient pris pour cible avec des violences ayant entraîné



des pertes en vies humaines, de nombreux blessés et la dégradation des biens de l'Etat et des particuliers ».

Ils présentent « leurs condoléances les plus attristées aux familles éplorées et souhaitent un prompt rétablissement à tous les blessés ». Ils « condamnent avec vigueur toute forme de violence comme moyen de règlement de crise sociopolitique ».

Les représentants de l'ONU et des organisations partenaires condamnent également « l'usage de la force létale dans le cadre du maintien de l'ordre et invitent toutes les parties prenantes à la retenue et leur demandent de toujours privilégier le dialogue, la concertation et les canaux pacifiques de résolution des crises ».

Aussi, Ils indiquent leur préoccupation concernant l'arrestation des leaders du Mouvement M5-RFP, à la tête de la contestation, « toute chose qui ne permet pas au dialogue prôné par le Président de la République et le Premier ministre de se tenir en toute sérénité », et invitent le gouvernement malien « à créer les conditions du dialogue politique, notamment par la libération de ces leaders ».

Les représentants de l'ONU et des organisations partenaires se disent « persuadés que les conclusions de la récente mission ministérielle de la CEDEAO posent les bases d'une solution appropriée pour un accord politique de sortie de crise, comme l'a d'ailleurs souligné le Président de la République dans son dernier discours du 11 juillet 2020 ».

Pour sa part, la Cour Pénale Internationale, CPI, indique suivre les événements de Bamako. C'est du moins ce qu'a affirmé la Procureure Fatou Bensouda. C'était (mardi 14 juillet) à l'ouverture du procès du présumé djihadiste malien Al Hassan Ag Mohamed, poursuivi pour "crime contre l'humanité" pour son rôle présumé dans la crise au Mali pendant l'occupation de la région Tombouctou entre 2012 et 2013. Pour Mme la Procureure de la CPI, ce procès est un message pour toutes les parties en conflit au Mali pour le respect des droits des populations civiles en temps de conflit.

■ **Mémé Sanogo**

Plateau dogon : 12 civils tués dans les communes de Sangha et Madougou



Les villages de Moniboro et Intemenou, tous dans la commune rurale de Sangha, cercle de Bandiagara, ont été attaqués le mardi dernier par un groupe terroriste. Le bilan : 8 personnes tuées et d'énormes dégâts matériels, selon des autorités locales. Dans le cercle de Koro, 4 personnes ont été tuées le même jour dans la commune rurale de Madougou.

Après les 36 civils de Bankass, les terroristes viennent, à nouveau, d'endeuiller le pays dogon. Ils ont tué 12 civils le mardi dernier.

Selon un élu communal, le mardi, un groupe d'assaillants ayant trouvé refuge dans la forêt de Bombou a attaqué les villages de Moniboro et Intemenou dans la commune de Sangha. La même source indique que les malfaiteurs sont venus à bord de plusieurs motos et ont visé les jeunes qui faisaient paître les troupeaux aux alentours des deux villages, proches l'un de l'autre. « Les villageois sans défense n'ont pu opposer aucune résistance face à leurs agresseurs qui ont sans discernement tiré sur eux », nous informe-t-elle avant d'ajouter que les assaillants ont tiré sur toutes les personnes qu'ils ont trouvées sur leur champ. Ainsi, précise-t-on sur la page Facebook « Le

pays dogon », les paysans, pour échapper à l'expédition punitive, ont fui dans les brousses laissant leurs agresseurs dans les champs et dans les villages.

Joint par nos soins au téléphone, le maire de la commune de Sangha, Ali Dolo, a indiqué qu'au cours de l'attaque, 8 personnes ont été tuées : 4 dans le village de Moniboro et 4 dans le village de Intemenou. Le bilan matériel : plusieurs animaux volés. « Dans un élan de pillage et de vol, les malfaiteurs du jour ont emporté des bœufs de labour et plusieurs petits ruminants. Certaines familles ont tout perdu. Elles ne pourront plus cultiver cette année », a déploré notre interlocuteur.

Les auteurs de l'attaque sont, selon l'élu communal, connus. « Les groupes qui ont commis cette l'attaque sont identifiés. Ce sont ceux qui sont à Bombou », a-t-il laissé entendre.

Il faut préciser que les forces armées maliennes sont postées à une trentaine de kilomètres des localités attaquées.

En plus de l'attaque de ces deux villages dans la commune rurale de Sangha, 4 personnes ont été tuées dans les villages de Dangabouro, Diankouidia et Soye, toutes dans la commune de Madougou.

Les jeunes du pays dogon dénoncent « l'abandon » de leur localité par l'État malien.

■ **Boureïma Guindo**

La mission de la Cédéao au Mali : Un mort-né ?

Très préoccupée par la situation, la Cédéao a dépêché une mission de haut niveau pour tenter de trouver définitivement une solution à la crise qui fait cahoter considérablement notre pays. Pour plusieurs observateurs de la classe politique, les résultats des élections législatives ont été le déclencheur de la convulsion du climat socio-politique.



La crise socio-politique malienne cristallise les débats dans les salons feutrés et tous les regards sont rivés sur notre pays. Face à la gravité de la situation, plusieurs démarches sont en cours pour accorder les violons entre IBK et ses contestataires. La tâche sera très ardue pour la mission conduite par l'ancien Président du Nigéria, Jonathan Goodluck. Les dernières tueries, arrestations et tentatives d'intimidations ont été une source de colère pour les responsables du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces Patriotiques qui sont revenus sur leur position initiale qui est la demande de démission du Président de la République et son régime. Le fossé s'est élargi entre les deux parties après ces douloureux événements. Toute chose qui risquerait de peser lourd dans le processus de dialogue enclenché.

En plus de cela, selon nos informations, la Présidente de la Cour constitutionnelle Manassa Danioko aurait refusé de se rendre à l'hôtel Salam pour rencontrer la délégation de la Cédéao. Cette posture de sa part ne confirme-t-elle pas qu'elle a quelque chose à se reprocher ? C'est une occasion inouïe pour elle, d'élucider la situation ou, par honnêteté intellectuelle, de présenter ses excuses pour

les dommages causés à la nation. Sinon, en tout état de cause, rien ne pourra justifier son refus. Sans être trop pessimiste, le résultat de cette mission est biaisé d'avance.

Dans son dernier discours à la nation, le Président de la République a abrogé le décret de nomination des membres rentrant de la Cour constitutionnelle. Il a promis que les autorités compétentes vont, dans un bref délai, procéder à la nomination de nouveaux juges. A tous points de vue, cette question dissimule des non-dits.

Les Maliens se posent une série de questions qui, de toute évidence, sont légitimes. Comment un Président de l'Assemblée dont l'élection est parsemée de zones d'ombre et donc contestée, peut nommer des juges pour statuer au sein de la Cour constitutionnelle ? Est-ce que ces juges vont ramer à contre-courant, contre la volonté de celui à qui ils doivent leur nomination ? Les membres de la délégation de la Cédéao pourront-ils convaincre le M5 de faire des concessions, après toutes ces violations de la liberté de manifester ? Le Président de la République ne va-t-il pas encore mettre les recommandations de la Cédéao dans le réfrigérateur ? Ce sont entre autres questions qui coupent le sommeil au citoyen lambda.

Les concertations de cette médiation de la Cédéao, avec la bénédiction de la communauté internationale, doivent se faire en toute indépendance, sans une prise de position quelconque. Car, comme le disait l'ancien Président de la République, Alpha Oumar Konaré, « aux problèmes politiques, il faut des vraies solutions politiques ; pas de faux-fuyant. Elles peuvent être difficiles à trouver mais, nous devons les trouver ensemble à coups de concessions, de compromis conformes à l'Etat de droit, de compromis démocratique. Les problèmes politiques mal résolus finissent par prendre des dimensions régionalistes puis ethniques, puis religieux et conduisent à l'anarchie », fin de citation. Que Dieu épargne notre pays de ce scénario !

La vérité comme leitmotiv

Le Mali traverse pratiquement une zone de turbulence et le temps n'augure pas de belles perspectives. Il faut nécessairement passer au peigne fin toutes les questions d'intérêt nationales. Aucune question ne doit plus être prise à la légère, au risque d'enfoncer le clou car la plaie est très profonde. Il faut procéder à un diagnostic rigoureux pour prescrire une thérapie à la hauteur du mal. Aussi, les égos personnels mériteraient d'être mis de côté pour se dire toutes les vérités dans un esprit de fraternité. Cette mission de la médiation de la Cédéao doit être perçue comme une chance et non comme une ingérence extérieure. La sécurité des autres pays de la sous-région dépend de notre stabilité.

L'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption, le népotisme, le copinage et l'instauration d'une justice équitable donneront une chance au dialogue pour cicatrifier la plaie qui sent déjà mauvais. Notre pays et la communauté internationale disposent de plusieurs leviers sociaux pour recoudre le tissu social.

Quelques instants seulement après le début du dialogue avec la mission de la Cédéao, le coordinateur de la CMAS, Issa Kaou Djim, a claqué la porte. Selon lui, avant toute négociation, il faut que ceux qui ont donné l'ordre de tirer sur les manifestants soient traduits devant les juridictions compétentes. Cette nouvelle prise de position de sa part pourrait rendre difficile la résolution de l'équation. Ayons confiance aux uns et aux autres pour mettre cette crise derrière nous.

■ Ibrahim Sanogo



Violation des droits de l'Homme : en attendant la justice

Au moins 23 morts, une centaine de blessés et d'énormes dégâts matériels, tel est le bilan de la manifestation du 10 juillet passé. Un bilan déploré par des Maliens, dans un pays de droit. Chaque partie plaide en faveur de la justice, tant le M5-RFP que le pouvoir. Comment situer alors les responsables des dégâts causés au cours de cette désobéissance civile ?

Dans son discours à la nation, le Président de la République a exprimé son indignation face aux actions causées par les manifestants. Il a rappelé la notion des droits de l'homme à la justice, tout en précisant qu'une commission d'enquête sera diligentée pour déterminer l'ampleur des dommages et traduire les responsables devant la justice. « **Des mesures d'apaisement judiciaires seront examinées, mais tout le monde conviendra que, cette fois-ci, toutes les limites de la tolérance auront été atteintes et dépassées, des faits d'une extrême gravité ont été posés, qui méritent examen et assurément sanctions judiciaires appropriées** », a-t-il rétorqué. Ensuite, pendant une visite d'observation aux édifices publics, à l'issue de la manifestation, le premier ministre Boubou

Cissé, dans son discours, a réitéré l'engagement du chef de l'Etat.

Dans la même optique, Me Mountaga Tall, responsable du M5-RFP, dans une conférence de presse, a affirmé qu'une équipe de juristes est à pied d'œuvre pour déposer une plainte pour assassinat auprès des autorités compétentes. Et ils vont saisir également la Cour pénale internationale pour les crimes commis. « **Nous avons déjà réuni les éléments juridiques et factuels. Et cette plainte, on la déposera dans les meilleurs délais. Nous avons toujours inscrit nos actions dans le strict respect des textes et des lois en vigueur dans notre pays** », a-t-il confié.

Au fort constat, la justice au Mali souffre de sérieux problèmes de crédibilité aux yeux des Maliens. Particulièrement, dans l'élucidation des affaires qui concernent la violation des

droits humains. Selon certains observateurs des droits de l'homme, le Mali fait partie des pays où la violation des droits de l'homme est la plus fréquente et la plus récurrente. Les conflits intercommunautaires sont de parfaites illustrations. A cela s'ajoute cette manifestation au cours de laquelle des manifestants ont été victimes de beaucoup d'actions inhumaines. Elles revêtent une violation des droits de l'homme et de la liberté d'expression, un droit fondamental dans une démocratie.

Dans le cadre du respect du droit international, des droits humains, Amnesty International, dans un message publié sur Twitter, a condamné les actes posés. Il a poursuivi que la décision de perturber l'accès à l'internet et aux réseaux sociaux pendant les jours de manifestations, constitue une violation du droit à la liberté d'expression.

Ainsi, les autorités maliennes doivent immédiatement enquêter sur les circonstances de la mort d'au moins 23 personnes dont un mineur de 15 ans, au cours des manifestations du week-end dernier. « **Elles doivent se conformer à leur obligation institutionnelle et internationale en matière de respect de la liberté de réunion pacifique et d'interdiction de l'usage excessif de la force** », a-t-il conclu.

■ Ibrahim Sanogo

M5-RFP hommage aux tués : des prières dans tous les lieux de culte au Mali

Le M5-RFP, le mouvement de contestation qui réclame le départ du Président IBK du pouvoir et de tout son régime au Mali, avait appelé, le mardi dernier lors d'une conférence de presse, à un rassemblement de prière et de recueillement, demain vendredi, en hommage aux victimes de la crise que connaît notre pays. Cet appel intervient une semaine après une manifestation ayant dégénéré en trois jours de troubles qui ont fait au moins une vingtaine de morts.

«C'est un rassemblement de recueillement et de prières », avait déclaré Me Mountaga Tall lors de cette conférence de presse. Pour rappel, la manifestation de vendredi dernier, placée sous le signe de la «désobéissance civile», avait dégénéré en attaques contre le Parle-

ment et contre la télévision nationale, lesquelles, durant trois jours, ont occasionné de graves troubles ayant entraîné une vingtaine de morts et près de 200 blessés du fait de l'usage disproportionné de la force par le régime.

Si un calme précaire est progressivement constaté sur le terrain depuis dimanche, les responsables du mouvement de contestation ne fléchissent cependant pas pour ce qui concerne leur exigence de départ du président Ibrahim Boubacar Keïta, d'où le maintien du mot d'ordre de «désobéissance civile», car, disent-ils, «Celui qui a demandé qu'on vienne nous tuer n'est plus notre président». Pour eux, «La crise actuelle n'est pas qu'une crise sociopolitique, mais de gouvernance».

S'ils ont fait savoir leur volonté de saisir la Cour Pénale Internationale (CPI) sur les « assassins commis » au cours des manifestations des 10 et 11 juillet 2020, la vraie menace qui planait sur le pays était le rassemblement prévu pour le vendredi à la Place de l'Indépendance ! C'est donc un grand soulagement pour nombre de nos compatriotes d'apprendre que ce rassemblement est finalement éclaté entre tous les lieux de culte du Mali !

En effet, dans un post publié sur les réseaux sociaux et signé par Ahmadou N'Dounga Maiga, Charge de communication de la CMAS ce 15 Juillet 2020, on note : « Pour des raisons hautement stratégiques, le M5-RFP a décidé de modifier la façon de rendre hommage aux martyrs du 10, 11, 12 et 13 juillet 2020. Au lieu du rassemblement sur la Place de l'Indépendance, les cérémonies d'hommages se tiendront sur tous les lieux de culte sur l'ensemble du territoire national du Mali... ».

Puisse le bon sens guider les protagonistes de la crise malienne !

■ Yama Diallo



Contribution : Une démocratie est-elle possible sans procédure de destitution ?

D'une manière générale, l'on entend par « démocratie », l'exercice du pouvoir par le peuple et pour le peuple. Ce qui signifie que le peuple, à des périodicités fixées (par une constitution ou tout autre texte), choisit les hommes et les femmes, en lesquels il place sa confiance, pour exercer ce pouvoir. Dès lors que cette confiance n'existe plus, à cause de la mauvaise gouvernance de ces derniers, le peuple, en général, se donne les moyens de le leur retirer. Pour ce faire, il se doit de mettre en place les mécanismes ou procédures permettant de dénoncer ladite confiance et, par conséquent, de mettre fin au mandat donné, avant son terme. Car en ne le faisant pas, le peuple se met en danger dont les conséquences peuvent être graves. La complexité des textes semble expliquer que jusqu'ici, depuis la mise en place de la Haute Cour de Justice, cette Institution n'a, en aucun cas, donné la preuve que sa création valait bien la peine. D'ailleurs, à cause de la charge qu'elle représente pour le contribuable malien

(l'on entend dire 2 milliards par an !), la question que l'on est en droit de se poser est pourquoi continuer à entretenir une structure improductive ?

Aussi, la crainte au sommet de l'appareil étatique de devoir s'expliquer devant cette juridiction a totalement disparu, consécutivement à ce régime d'impunité. Voilà pourquoi, tous les coups sont permis pour abuser des ressources (oh ! combien maigres !) publiques (de l'Etat, des collectivités décentralisées, des structures étatiques à gestion autonome...). Plus on est audacieux (en se tapant, par n'importe quel moyen, la part du lion, avec des milliards dans la gibecière, permettant d'arroser, suffisamment, toute autorité susceptible de fouiner après ou de faire mal), plus on est en sécurité. Silence, on détourne l'argent public ! On en est fier ! On n'éprouve aucun sentiment de honte de soi-même pour s'être comporter indignement, en traître vis-à-vis de la société et de la Nation. Que les Nyengos (égoïstes) aillent au diable ! N'est-ce pas qu'au Mali, ce,

depuis du temps de Moussa Traoré, les filets utilisés (Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite, Contrôle Général de l'Etat, Casca (?), Bureau du Vérificateur Général, OCLEI...), par les différents régimes, pour lutter contre l'enrichissement illicite, ne permettent que d'attraper les petits poissons ? Et pour cause ! Non seulement, ce n'est pas rentable, mais ça fait trop de bruit inutilement. Cette propension développée chez le malien, en générale, quel qu'il soit, est entrée dans la sphère politique et administratif. Un butin consistant permet naturellement d'acheter même le diable. Plus on se tape lourd, plus on peut acheter des postes politiques ou administratifs, par conséquent, plus on se couvre d'immunité, plus on se met en sécurité, à l'abri des poursuites. Les achats de conscience ne se rencontrent pas seulement au niveau des électeurs (lors des élections), mais aussi, au niveau des élus et des gouvernants (du sommet à la base). Cet état de fait, tout le monde en convient, ne pouvait que conduire à une révolution, seul moyen de se ressaisir collectivement et d'éviter une situation irrémédiablement chaotique. Dieu ne dort pas, les dernières élections ont fait déborder le vase et engendrer la crise politique que nous connaissons depuis et qui, malheureusement s'ajoute aux crises sécuritaires, sanitaires et sociales auxquelles notre pays est confronté. Le responsable de la présente crise,



désigné par une bonne partie du peuple, est le premier citoyen, en l'occurrence le Président de la République, M. Ibrahim Boubacar Keïta, pour avoir violé la Constitution à maintes reprises.

Il fallait donc cette crise, de plus, pour se rendre à l'évidence que le peuple malien dispose d'un puissant moyen de pousser le Président de la République à la démission. En effet, si l'illégitimité du présent régime présente un intérêt, c'est qu'elle profite à l'évolution du droit constitutionnel, à travers une interprétation qu'on ne pouvait imaginer avant cette crise d'illégitimité. Elle a permis de lever toute équivoque sur la question de savoir comment une démocratie peut-elle fonctionner sans la possibilité de démettre un Président incompetent de ses fonctions. Que dira-t-on d'un Président qui, au nom d'un mandat constitutionnel, abuse de son peuple et de ses ressources ? Ne serait-il pas un abus légalisé, reconnu à ce Président ?

Les articles 25, 37 et 121 de la constitution de 1992, parfois combinés, nous permettent de démontrer la déchéance du Président de la République selon une logique très claire. Ces dispositions du contrat social fixent un certain nombre d'obligations au Président de la République, dont l'inobservation entraîne automatiquement la perte de cette qualité. Cela est perceptible dans la mesure où on a coutume

de dire qu'en matière contractuelle « une obligation sans sanction n'est qu'une manifestation de volonté ». Dès lors, nous pensons qu'il est tout à fait légitime et légal que le Président de la République du Mali puisse être acculé à la démission, lorsqu'il se rend coupable de « haute trahison ». C'est le règne de l'illégalité au Mali, dont se prélassent les autorités maliennes, qui justifie aujourd'hui leur illégitimité.

De l'illégitimité du Président et de son régime

Tous les acteurs socio-politiques nationaux et internationaux, y compris les partisans du Président IBK, sont unanimes sur la défaillance de son régime. Cette défaillance du Président IBK a été tellement flagrante que sa désapprobation n'est un mystère pour personne. Elle résulte d'un bilan quasi-négatif de sept (07) ans d'une majorité mécanique qui a été fabriquée de toute pièce pour soutenir et entretenir « Ma famille d'abord » au détriment « Du Mali d'abord », qui soutendait son élection, qui a été une véritable plébiscite, lors de son élection pour son premier mandat, en 2013. Cet état de fait entraîne l'aggravation quotidienne des problèmes du Mali qui, à son tour entraîne une déception collective.

L'aggravation des situations au Mali

L'espoir des maliens n'a été que de courte durée, car dès le lendemain de l'élection de IBK, en 2013, le peuple a assisté, malgré lui-même, à une série de détournements, sur fond de mauvaise gestion, dans une impunité totale. Elu pour sécuriser les citoyens où qu'ils se trouvent et leurs biens, restaurer la paix au Mali, résorber la corruption et le chômage, assurer l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire..., bref, restaurer l'honneur du Mali au grand bonheur des maliens, IBK prend tous les maliens à contre-pied, instaure un régime oligarchique. Ne pouvant pas suivre deux lièvres à la fois, il a choisi de prioriser sa famille au détriment du Mali, laissant les maliens sur leur faim. Le Mali a été jeté dans l'oubliette ; l'insécurité, pour la résorption de laquelle IBK a été en grande partie élu, s'est installée sur l'ensemble du territoire, à cause de sa totale inertie. Le Mali a complètement perdu le nord, des villages entiers au centre sont ruinés voire détruits, incendiés, anéantis et supprimés de la carte, avec des morts qu'on ne peut plus compter. La corruption a atteint son paroxysme durant les 7 ans de règne d'IBK, qui a pourtant promis de la résorber. Les nominations aux postes de responsabilité sont faites, non pas selon les critères de compétence et d'aptitude



morale, mais, plutôt, selon des critères fondés sur les relations sociales, notamment familiales. Les marchés publics sont attribués au mépris des règles qui les président. Ce phénomène s'est accentué progressivement jusqu'aux élections présidentielles de 2018 où IBK devenu impopulaire a été réélu et investi avec toutes les contestations. L'homme doit tout de suite conforter sa position par le mécanisme de la majorité fabriquée au moyen d'une Cour constitutionnelle et d'une Assemblée nationale factice. C'est là où la goutte d'eau a débordé le vase, suscitant la frustration et la colère d'une grande partie du peuple, qui a ainsi rejeté l'homme et son régime. Il doit tout cela à un système favori d'instrumentalisation.

L'instrumentalisation

Face à l'inertie des maliens que la famille présidentielle tenait dupes et naïfs, il fallait créer une majorité et des institutions de famille qui transforment la république en monarchie (c'est là où la forme républicaine est en cause). Cette majorité est conduite par l'enfant du Président qui fait du Mali et des maliens de ce qu'il veut, chose qu'aucun de ses prédécesseurs n'a osé faire. Bonjour désormais au favoritisme, au clientélisme et la corruption à ciel ouvert. Pour bénéficier d'un emploi public ou d'un marché public, il faut nécessairement approcher la famille présidentielle, au mépris et à la défiance des textes et du peuple malien. C'est ainsi que l'instrumentalisation, devenue méthode stratégique de gouvernance, a emporté la majorité de la classe politique et de la société civile. Désormais, il n'y a aucun obstacle politique qui puisse empêcher la royauté, car le pouvoir revient à un homme et à sa famille, avec la bénédiction d'une partie importante de la classe politique et de la société civile acquises à la cause. Les seules barrières aux ambitions de la famille présidentielle étaient juridiques qui motivaient la tentative de révision de la constitution en 2017. Cette tentative de royauté tenue en échec, devait à tout prix se réaliser sur le dos des maliens. Elle s'est heureusement heurtée à l'éveil des consciences d'une partie de la classe politique et de la société civile, déterminées annuler la nomination, par la Cour constitutionnelle, de députés ayant indéniablement perdu les élections, à l'issue « d'un

3ème tour ». Il faut quand même reconnaître que la royauté existait de fait, car le régime était caractérisé par la violation constante de la constitution et des lois par le Président, faisant de lui le plus désapprouvé de l'histoire de la présidence du Mali (là encore la forme républicaine est en cause). D'où, la pression à sa démission est tout à fait légale.

Sur un tout autre plan, diplômé de Sorbonne, le Président IBK était auréolé d'une rigueur professionnelle assez déguisée, de telle sorte qu'il est parvenu à tromper tout le monde jusqu'à son élection à la présidence en 2013. « Dia, diaaa » cette rigueur cachait l'instrumentalisation, la répression et la complaisance qui sont aujourd'hui fatales pour le grand Mali. Par un processus machiavélique, il commençait par instrumentaliser l'AEEM dès son arrivée au poste de 1er ministre en 1994 dont il entretenait (emploi aux terminalistes, bourses d'étude aux poursuivants), puis poursuivait l'achat de conscience de la classe politique docile (fonctions politique et administrative) et s'étendait à toutes les couches sociales, particulièrement les notabilités sacerdoces (enveloppes aux chefs de village, de quartier et aux leaders religieux). Les résistants à cette pression économique étaient victimes des répressions de tout genre afin de les faire adhérer à leur régime, à tout prix. C'est effectivement cette adhésion entachée de vices de consentement, dépourvue de toute

conviction qui détermine les récompenses complaisantes. Chacun est recruté, nommé, ou reçoit de libéralité non pas en fonction de ses valeurs intrinsèques, mais en fonction de son influence politique au bénéfice des hommes du régime ou de ses capacités de nuisance à ceux-ci. C'est ainsi qu'IBK a participé à agoniser le pays par la cultiver progressive de l'ignorance et de la promotion de l'incompétence qui jouent sans nul doute contre lui aujourd'hui ; autant dire que « qui règne par l'ignorance et l'incompétence périra par l'ignorance et l'incompétence ». Ce qui est sûr, une instrumentalisation ne serait jamais possible sans remettre en cause l'égalité des maliens, tant voulu par l'article 2 de la constitution, pour la cohésion sociale.

La discrimination

Le régime d'IBK a créé des maliens de 1er, 2ème, 3ème ... rangs, pour plusieurs raisons, dont deux principales nous suffisent pour illustrer son caractère discriminatoire. D'abord, la justice à deux vitesses est devenue la règle sous ce régime. Le Président se permet de violer la Constitution dans les principes fondateurs de l'Etat, au profit de sa famille, mais n'hésite pas à s'en prévaloir pour protéger son mandat. Les grands suspects, auteurs de détournements, sont protégés par le régime et souvent même promis à des postes de respon-



sabilité « plus juteux », pendant que d'autres indéliçats de moindre degré croupissent en prison. Si non, comment comprendre, qu'en cette situation d'insécurité grandissante, personne ne soit inquiété à la suite du détournement énorme au sein de l'armée, avéré et révélé par le Président. Ce détournement n'est-il pas la cause de la mort de dizaines voire de centaines de militaires et civils ? Qui en est responsable ? Par ailleurs, IBK a rompu avec une exigence politique qui pouvait avoir une force constitutionnelle, selon laquelle le Président de la République doit loger au Palais de Koulouba, et non à son domicile, dont l'aménagement et l'entretien coûtent chers au contribuable, sans compter les désagréments et les pertes de temps que ses déplacements créent à la population. D'ailleurs, la révision constitutionnelle à venir doit tenir compte de cette situation, en vue de mettre fin à ce précédent désavoué, sur lequel les représentants du peuple (majorité et opposition) se sont lamentablement tus !

A l'évidence, des dispositions de destitution existent bien dans la constitution du Mali du 25 février 1992 que malheureusement l'actualité nous a exigé l'interprétation. Le silence sur ces interprétations était souhaitable pour le Mali tout entier, car il supposait la bonne gestion de l'Etat et le bon fonctionnement de ses institutions. Mais hélas ! C'est le contraire qui s'est produit. Il faut les interpréter afin de transformer notre exemplarité de démocratie de façade en vrai donneur de leçon de démocratie au monde entier. De quelles dispositions s'agit-il ? Soumises à quelle interprétation ? D'ores et déjà, reconnaissons le principe qu'une loi n'a jamais pour objet de mal faire, et donc toute interprétation doit viser d'abord l'esprit de la loi qui est celui « de bien faire la société ».

De la légalité de la démission du Président de la république

Depuis son arrivée au pouvoir, l'actuel Président et son régime violent régulièrement la constitution, mais s'en prévalent quand son mandat est remis en cause. La forme est-elle plus importante que le fond ? Dans tous les cas, l'exercice du pouvoir des sept (07) dernières années a mis en agonie les principes démocratiques directeurs du Mali, effritant ainsi l'Etat, menacé même dans son existence.

Sans prétendre être exhaustif, nous faisons cas de quelques mépris au texte constitutionnel qui justifient, chacun, la demande de démission (forcée soit-elle, comme d'aucun le disent) du Président de la république.

La fragilisation des Institutions

En tant que gardien de la constitution, des stipulations de l'article 25 de notre loi fondamentale dans son alinéa 1er, à savoir « Le Mali est une République indépendante, souveraine, indivisible, démocratique, laïque et sociale », le Président a fait fi de tout au profit de ses préoccupations de favoritisme familial. Evidemment, l'application de « ma famille d'abord » ne donne aucune chance de recourir aux talents qu'il faut pour assurer les défis nationalistes attendus. Et pourtant, contrairement au principe de « Gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple », clairement précisé par l'alinéa 2 de ce même article, on a plutôt assisté à « mon gouvernement, par moi et pour ma famille ». Jamais, dans l'histoire du Mali, un Président n'a voulu autant impliqué sa progéniture, en l'occurrence son fils, dans la gestion des affaires publiques, qu'IBK, et qui, de surcroît détient le monopole des nominations. C'est bien l'effet de « ma famille d'abord » qui hisse, de manière insidieuse, le fiston national, au nom d'un mandat législatif vicié, au sommet des affaires publiques. Qu'en est-il de la vigueur des institutions stipulées dans l'alinéa 3. Elles sont certes constitutionnelles, mais, dans leur quasi-totalité, ne sont plus en phase avec l'organisation et le fonctionnement énoncés par la constitution et/ou les lois portant

leur organisation. Et pourtant le pouvoir est exercé par ces institutions, à travers un système mécaniquement maintenu à la faveur de « ma famille d'abord ». Elles sont : « Le Président de la République **H** ; le Gouvernement **H** ; l'Assemblée Nationale **H** ; la Cour Suprême **H** ; la Cour Constitutionnelle **H** ; la Haute Cour de Justice **H** ; le Haut Conseil des Collectivités Territoriales **H** ; le Conseil Economique, Social et Culturel **H** » (**H**= bémol).

Donc, la violation des dispositions de l'article 25 constitue un véritable motif de désobéissance civile, reconnu comme droit au peuple malien par l'article 121 de notre charte constitutionnelle, surtout qu'il engage solennellement à les respecter.

De la violation de ses engagements par IBK

La vie politique, économique et sociale des sept (07) dernières années du Mali pose l'interrogation de savoir si la constitution du Mali contient un article 37 qui énonce qu'avant d'entrer en fonction, le Présidents de la république prête devant la Cour Suprême le serment suivant : « **JE JURE DEVANT DIEU ET LE PEUPLE MALIEN DE PRESERVER EN TOUTE FIDELITE LE REGIME REPUBLICAIN, DE RESPECTER ET DE FAIRE RESPECTER LA CONSTITUTION ET LA LOI, DE REMPLIR MES FONCTIONS DANS L'INTERET SUPERIEUR DU PEUPLE, DE PRESERVER LES ACQUIS DEMOCRATIQUES, DE GARANTIR L'UNITE NATIONALE, L'INDEPENDANCE DE LA PATRIE ET L'INTEGRITE DU TERRITOIRE NATIONAL. JE M'ENGAGE, SOLENNELLE-**



MENT ET SUR L'HONNEUR, A METTRE TOUT EN OEUVRE POUR LA REALISATION DE L'UNITE NATIONALE » (Alinéa 1 et 2).

Plus encore, le même article stipule, dans les alinéas 3 et 4 qu' « après la cérémonie d'investiture et dans un délai de 48 heures, le Président de la Cour Suprême reçoit publiquement la déclaration écrite des biens du Président de la République. Cette déclaration fait l'objet d'une mise à jour annuelle ». En cas de révision de la Constitution, cette disposition devra permettre au peuple malien de connaître, à travers la lecture de la déclaration, par l'intéressé, lors de la cérémonie d'investiture, la composition des biens des présidents entrants et sortants. Cette règle doit être valable pour tous les Présidents d'institution, les Ministres et les gouverneurs de région entrants et sortants.

Oui, l'article 37 existe, oui, le serment est prêté devant la Cour suprême, mais il a été simplement violé et foulé au pied par cet homme à probité déguisée. Concrètement, que vaut cette violation du serment ? En plus de la sanction morale, elle constitue « la haute trahison », dont seuls les députés de la famille peuvent enclencher la procédure devant la Haute Cour de Justice qui n'est constituée que d'eux essentiellement. A cet obstacle mécanique, il faut ajouter un sérieux obstacle juridique émis par l'article 95 de notre constitution. Il faut alors une fois de plus faire recours à la désobéissance civile, seule sanc-

tion reconnue au vrai détenteur du pouvoir, en l'occurrence le peuple, lorsque ses mandataires l'abusent. Donc, elle devient légale aussi bien que légitime, seulement c'est évolution heureuse du droit qui intervient, malheureusement, suite à une crise.

De l'évolution du droit

La crise que vit le Mali aujourd'hui a posé des problématiques de définition et/ou d'interprétation des concepts de « peuple », de « forme républicaine » et de « désobéissance civile », servant du coup de terrain de plaidoirie aux fins de positionnements politiques. La définition de ces termes nous permet d'apporter les précisions nécessaires liées à la crise malienne.

Le peuple

Le peuple peut se définir de différentes manières, selon la lecture des articles 26 et 121 de la constitution du 25 février 1992. En effet, au sens de l'article 26, le peuple est l'ensemble des individus du pays, y compris les enfants et vieillards à réflexions improductives. Sur ce plan, le peuple n'est qu'une imagination, du moins un idéal qui vise un objectif déterminé, celui de légitimer les décisions prises. Puisqu'il est impossible de faire participer tout le monde à la prise de décision conformément à cette logique, la démocratie a inventé le suf-

frage pour assurer la représentation du peuple par ses élus. Celui du Mali est universel, égal et secret (article 27). Quant à l'article 121, c'est effectivement contre les abus de cette représentation que la constitution a donné droit à la désobéissance civile. Raison pour laquelle, c'est ce sens qui répond au mieux à la définition du mot « peuple » en démocratie, car il permet soit d'obliger ses représentants à agir dans les rôles qui sont les siens, soit de les démettre si nécessaire. L'article 26 tout comme l'article 121 vise chacun le peuple actif, faute de quoi même la représentation, à travers l'élection ne serait possible. Il n'y a qu'un seul peuple, c'est celui qui est positivement actif pour une cause nationale, à l'instar de la manifestation de la désobéissance civile enclenchée au Mali actuellement.

La désobéissance civile

Elle est un moyen de pression reconnu au peuple contre ses représentants en vue de redresser les actions illégales et abusives de ces derniers. Elle est toujours fonction de la nature et de la gravité de la forfaiture commise par les autorités (représentants). Ainsi, la pression n'a de limite qu'à l'atteinte de l'objectif visé et porte sur des revendications d'ordre économique, sociale ou politique, allant du refus de payer les impôts, en passant par la demande de redressement, à celle de la démission. Le cas présent du Mali résulte d'une faute de na-





ture politique et d'une gravité extrême ; il va de soit que la pression vise la démission du premier responsable et par ricochet le changement radical du système instauré par celui-ci. Surtout qu'il s'agit de préserver la forme républicaine.

La forme républicaine

Aux termes de l'alinéa 1er de l'article 121 de la constitution du Mali du 25 février 1992 « **Le fondement de tout pouvoir en République du Mali réside dans la Constitution** ». Les opinions sont orientées vers une interprétation simple selon laquelle une élection suffit pour fonder le pouvoir. Or, l'élection n'est que la forme de fondement du pouvoir, le fond du fondement de pouvoir demeure l'exercice du pouvoir. Quand le pouvoir ne s'exerce plus dans la constitution, on n'a pas besoin d'un écrit pour établir son corollaire « du mandat hors constitution » ; dès lors l'oligarchie s'installe et l'invocation de ce mandat qui n'aura plus sa raison d'être, ne serait qu'un prétexte fallacieux.

Ensuite, les stipulations de l'alinéa 2 de cet article expriment clairement la déchéance du président de la république lorsque la forme républicaine est remise en cause. Ainsi libellée : « **La forme républicaine de l'Etat ne peut être remise en cause. Le peuple a le droit à la désobéissance civile pour la préservation de la forme républicaine de l'Etat** », la forme républicaine est préservée contre

les ambitions démesurées des autorités actuelles à transformer notre république en monarchie, à travers une représentation biaisée, imposée par le système en place. Contrairement à ce que pense l'opinion générale, la forme républicaine ne se limite pas seulement au respect des institutions, elle est aussi et surtout, le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Dans ce sens, elle s'oppose à la monarchie où le pouvoir est transmis de père en fils, au lieu d'être sanctionné par une élection. Pour la première fois de son histoire, des signes avant-coureurs d'une monarchie sont apparus au Mali. Pour lever toutes les équivoques, la forme républicaine peut être difficilement remise en cause par le peuple qui, d'ailleurs la préserve contre les velléités indécentes des autorités qui disposent de l'appareil d'Etat, synonyme de la détention des moyens politiques et économiques.

La combinaison des deux premiers alinéas nous édifie que la demande de la démission du Président souffrait jusqu'ici d'interprétation, mais ne souffre aujourd'hui d'aucun défaut d'écrit. La démission du Président IBK n'est pas de trop, elle prouve au contraire que le coup d'Etat peut provenir directement du Président de la république. En effet, sortir de la constitution et remettre en cause la forme républicaine sont qualifiables, chacun, de « haute trahison », constitutive de coup d'Etat, « **un crime imprescriptible contre le peuple malien** » (Article 121 alinéa 3).

Conclusion

L'unanimité est sur un certain nombre d'éléments qu'il faut exploiter pour une sortie de crise, à savoir :

- 1- Tout le monde est d'accord que rien ne va au Mali ;
- 2- Tout le monde est d'accord que l'existence même du Mali est menacée ;
- 3- Tout le monde est d'accord que la faute incombe au Président IBK et au régime actuel ;
- 4- Tout le monde est d'accord que le régime a failli à cause de l'implication de la famille du Président dans la gestion des affaires de l'Etat ;
- 5- Tout le monde peut être d'accord que la famille nourri toujours des ambitions dans ce sens.
- 6- Tout le monde est d'accord que les institutions fonctionnent à la dévotion de la famille ;
- 7- Tout le monde est d'accord que le Président IBK et le régime actuel n'ont plus de solution et ne peuvent plus sortir le Mali de cette crise ; Or, il ne peut y avoir de faute sans sanction, il n'y a jamais d'obligation sans sanction. Les fautes d'IBK et le non-respect de ses engagements sont consommés et avérés, il ne reste qu'à faire prendre, par le peuple qui détient la souveraineté, la sanction qui s'impose.

Par Mama dit Koko TENINTAO
Juriste publiciste à vocation constitutionnaliste

CEDEAO / M-5 RFP : L'impossible compromis

Le comité stratégique du Mouvement du 5 juin Rassemblement des forces patriotiques a rencontré, le jeudi 16 juillet 2020 une délégation de haut niveau de la Cédéao conduite par l'ancien président nigérian Goodluck Jonathan dans la matinée et dans l'après-midi. Ces rencontres s'inscrivaient dans le cadre de la recherche de solution à la crise socio-politique à laquelle le Mali est plongé.

Les discussions ont porté naturellement sur la demande de démission du président de la république et de son régime. Mais force est de constater que les débats se sont soldés par un échec. Cette demande ne peut-être, selon ses membres être discutée par la délégation. Malgré tout, les deux parties se sont données une dernière chance aujourd'hui pour parachever les discussions qui s'annoncent difficiles car la partie gouvernementale a encore du sang des militants RFP sur la main.

Selon le président du comité stratégique, Choguel Kokalla Maiga, les discussions ont achoppé et la Cédéao a indiqué clairement qu'ils ont une rouge et qu'ils ne peuvent pas demander la démission d'un président démocratiquement élu. « Nous avons expliqué que ce que nous demandons est dans notre constitution. La demande de démission s'il ne remplit pas la mission pour laquelle il a été élu, n'est pas anticonstitutionnelle. Deuxièmement la désobéissance civile que le peuple malien est en train aujourd'hui de pratiquer à travers la mobilisation du mouvement du 5 juin-ras-

semblement des forces patriotiques est un droit constitutionnel. Donc nous aussi, notre ligne rouge, c'est la Constitution. Après des longs débats nous nous sommes séparés, pour se retrouver dans les environs de 19 heures 30 minutes ».

Tout en poursuivant dans la même logique, Choguel Kokalla Maiga a laissé entendre que les débats ont parfois été houleux et tendus sans aboutir à un consensus. « Nous avons observé une pause. Nous leur avons remis un document dont les 4 conclusions sont les suivantes : Premièrement nous restons sur la position de demande pure et simple de démission du président de la République et de son régime. Deuxièmement nous demandons que la Cédéao soit informée de l'intention du M5-RFP de la mise en place d'une transition démocratique après cette démission. Troisièmement nous avons informer la délégation de la Cédéao que nous avons constitué un pôle d'avocats pour documenter les tueries et les agressions dont les maliens ont été victimes les 10,11 et 12 juillet 2020 à la suite des manifestations pacifiques. Un dossier complet

sera constitué pour organiser des poursuites judiciaires auprès des juridictions maliennes et de la Cour pénale internationale contre ceux qui ont donné l'ordre d'utiliser les forces anti-terroristes contre les populations civiles pour aller sur des gens dans la rue, tirer dans les maisons, tirer et faire des morts dans les lieux de cultes. La quatrième revendication, c'est que le M5-RFP continue d'exiger la libération de notre frère, de notre ami, le président du FSD, membre du M5-RFP, l'honorable Soumaila Cissé. Voilà les grandes conclusions que nous avons encore remis sur la table », a-t-il explicité.

Mieux, il dira qu'un hommage mérité a été rendu au chef de la délégation, le Président du Nigéria, Jonathan Goodluck. « Parce que nous savons tous qu'il s'est investi personnellement en 2012, pendant qu'il était encore Président du Nigéria pour ramener la paix au Mali. Il a proposé les moyens financiers et militaires pour restaurer l'intégrité du territoire malien. Nous avons également rappelé que la Cédéao est née au Mali. La graine qui a donné naissance à la Cédéao a été plantée au Mali lors d'une visite d'Etat du Président du Nigéria et du Président de la République du Mali. Donc la Cédéao c'est l'enfant du Mali et c'est normal que nous restions à son écoute. Pour cela que lorsqu'il nous a été de faire un troisième round ce vendredi après la prière nous avons donné notre accord de principe en précisant que toutes nos activités prévues seront poursuivies dans le cadre de la loi », a-t-il conclu.

Document en encadré

■ Ibrahim Sanogo



Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP)

NOTE SUR LA SORTIE DE CRISE AU MALI

Le Mouvement du 5 juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) a été enclenché pour obtenir la démission de M. Ibrahim Boubacar Keita des fonctions de président de la République pour les raisons suivantes :

- son incapacité à résoudre la crise multidimensionnelle qui frappe le Pays : incompétence avérée, manque de leadership, et perte de légitimité ;
- sa responsabilité face aux maux qui menacent aujourd’hui l’existence même du Mali, en tant qu’Etat républicain et démocratique ;
- tout dialogue est infructueux ou quasiment impossible avec lui : refus du dialogue, non-respect de ses engagements, non application des résolutions et accords issus des concertations et négociations (Conférence d’entente nationale, Dialogue national inclusif, Dialogue avec l’opposition politique, etc.).

Des millions de Maliennes et Maliens, de tout âge et de toute obédience, ont porté cette revendication avec le M5-RFP sur l’ensemble du territoire national et dans la Diaspora, à travers des rassemblements populaires historiques, et des actions légales, légitimes et pacifiques, en application de l’article 121 de la Constitution.

Ainsi, le M5-RFP tient M. Ibrahim Boubacar Keita responsable des faits graves ci-après :

- 1) Dégradation persistante de la situation sécuritaire constituant une menace sérieuse sur l’existence même du pays : insécurité permanente et quasi généralisée, attaques meurtrières récurrentes avec son lot de morts, de blessés, de réfugiés et de déplacés ;
- 2) Violations graves et récurrentes de la Constitution et de la loi constituant une menace sur la forme républicaine de l’Etat : violation du serment de l’article 37 de la Constitution ; violation du principe de séparation des pouvoirs ; immixtion dans les procédures judiciaires, instrumentalisation de la Cour constitutionnelle ; délégitimation des institutions de la République ;
- 3) Violation graves et persistantes des droits de l’Homme et des libertés individuelles et collectives :
 - Disparitions forcées de journalistes et de leaders politiques, arrestations arbitraires, incarcérations et tortures des responsables et manifestants du M5-RFP, en violation de leurs droits et libertés, et en méconnaissance de toutes les règles de procédure légales ;
 - Répressions sanglantes, ayant causé au moins vingt-trois (23) morts et des dizaines de blessés graves, par des forces spéciales antiterroristes (FORSAT) usant d’armements de guerre et de balles réelles contre des manifestants pacifiques à mains nues, dans les rues, les sièges des organisations politiques, les domiciles privés et même dans des lieux de culte ;
- 4) Abandon de l’exercice de la souveraineté aux mains des groupes armés et abandon des populations à leur triste sort sur une grande partie du territoire national

5) Fraudes électorales ne permettant plus aux élections de jouer leur rôle régulateur, notamment lors du scrutin présidentiel de 2018 et des élections législatives de 2020 ;

6) Menace sur la cohésion nationale : tolérance, voire complicité avec des milices intercommunautaires, sur fond de d'assassinats en masses et de destruction de villages entiers ;

Toute cette situation s'explique par les pratiques de mauvaise gouvernance caractérisées de Monsieur Ibrahim Boubacar Keïta :

- Corruption systémique et impunité érigées en système de gestion gouvernementale ;
- Instauration d'une oligarchie par l'immixtion flagrante d'intérêts privés dans la gestion des affaires publiques ;
- Détournements massifs de fonds publics, notamment ceux alloués à des secteurs stratégiques comme la défense et la sécurité, l'agriculture, l'éducation, la santé et les infrastructures ;

Porteur d'une espérance nouvelle pour le Mali qui a un besoin impérieux de refondation et de sauvegarde de sa démocratie républicaine fondée sur nos valeurs éthiques et sociétales, le M5-RFP exige :

1. La démission de Monsieur Ibrahim Boubacar Keïta et son régime
2. L'ouverture d'une Transition républicaine ;
3. L'ouverture d'enquêtes judiciaires en vue de la poursuite, devant les juridictions nationales et internationales, des auteurs, commanditaires et complices des tueries, blessures et exactions commises contre les manifestants ;
4. La libération du Chef de file de l'opposition, l'Honorable Soumaïla CISSE.

Bamako, le 16 Juillet 2020

Pour le M5-RFP

Cheick Oumar SISSOKO

Issa Kaou N'DJIM

Choguel K. MAIGA

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com



BDM SA

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE

Jeux et nouvelles technologies : L'avenir des Playstations face aux nouveaux smartphones !



De nos jours, l'utilisation des Playstations devient de plus en plus rare en raison de l'apparition des nouveaux smartphones, permettant le téléchargement rapide des applications de jeux vidéo. Nous avons effectué quelques enquêtes dans les différents studios de la Commune 5 du District de Bamako, notamment à Torokorobougou pour en savoir davantage.

L'évolution des nouvelles technologies rime avec certains inconvénients qu'il faudrait apprendre à gérer avec le temps. Aujourd'hui, avec les téléphones androïdes, certaines activités ont tendance à devenir caduques. Telle est le cas des Playstations. Rares sont ceux qui fréquentent ces endroits de nos jours pour jouer.

À Torokorobougou, près du tribunal de la Commune 5, nous avons pu nous entretenir avec monsieur Akime Guiro, un gérant de PlayStation. Il nous fait savoir qu'il exerce ce métier, il y a de cela trois ans. Dans sa boutique, on

peut déjà remarquer l'absence des clients. Il n'y a que deux jeunes qui jouaient ici à notre passage. Selon M. Guiro, « le PlayStation ne marche plus comme avant. Les clients viennent de moins en moins. Avec l'apparition des téléphones androïde, les jeunes ne s'intéressent plus à la PlayStation. Ces appareils leur permettent d'accéder aux jeux plus facilement ».

A en croire ce gérant, ces nouveaux smartphones permettent aux utilisateurs habituels des Playstations « d'économiser l'argent qu'ils investissent dans ce dernier. C'est une grande perte pour nous les propriétaires, car ça ne rapporte plus de profit. »

Malgré l'efficacité des téléphones androïde, certains continuent de jouer à la PlayStation. Ces gens ne recherchent pas simplement le ludique, mais le lien que cette pratique de jeu crée. Dans la même boutique (celle d'Akime Guiro) un jeune amateur de PlayStation, Madou Doumbia qui jouait avec son ami, nous dit les

raisons qui le poussent à fréquenter ces lieux : « Je continue de jouer au Play parce que ça me permet de pouvoir jouer en équipe avec mes amis. Ça crée de l'ambiance. Alors que les smartphones nous permettent de jouer tout seul. »

Dans le même quartier, à quelque mètre du lycée privé Centre G. Mama (CGM) de Torokorobougou, Abou Sy, également un gérant de PlayStation, n'est pas aussi pessimiste. Selon celui-ci, bien vrai que ses revenus ont baissé, il ne peut nullement se plaindre. « En ce qui me concerne, le PlayStation me rapporte peu maintenant. Mais le peu que je gagne me permet de payer mes factures d'électricité. Et les quelques personnes qui continuent de me fréquenter augmentent ma clientèle. »

■ **Sira Niakaté et Seydou Sanogo, stagiaires**

En Côte d'Ivoire : Le vice-président Daniel Kablan Duncan démissionne

Si les rumeurs circulaient depuis plusieurs jours, ce départ reste une surprise. « Des raisons de convenance personnelle » sont évoquées.

Le vice-président de Côte d'Ivoire, Daniel Kablan Duncan, 77 ans, a démissionné de son poste. L'annonce a été faite lundi 13 juillet par le secrétaire général de la présidence, Patrick Achi, alors que le pays est en deuil après le décès du premier ministre Amadou Gon Coulibaly le 8 juillet 2020.

« Le vice-président Daniel Kablan Duncan a remis au président de la République sa démission (...) pour des raisons de convenance personnelle le 27 février (...). Après plusieurs entretiens dont le dernier a eu le 7 juillet, le président Alassane Ouattara a pris acte et procédé le 8 juillet à la signature d'un décret mettant fin aux fonctions de M. Kablan Duncan », affirme un communiqué lu par Patrick Achi. « Le président de la République voudrait rendre

hommage à un grand serviteur de l'Etat, un homme de pouvoir et d'engagement », selon le texte.

Si les rumeurs de démission de M. Daniel Kablan Duncan circulaient depuis plusieurs jours, ce départ reste une surprise. Jusqu'à récemment, M. Kablan Duncan était considéré comme un proche du président Ouattara, même s'il appartenait au Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), formation ancienne alliée d'Alassane Ouattara passée dans l'opposition en 2018.

Un troisième mandat pour Ouattara ?

M. Kablan Duncan a toujours été un poids lourd du pouvoir, occupant successivement les postes de ministre des affaires étrangères (2011-2012), puis de premier ministre avec le portefeuille de l'économie et des finances de

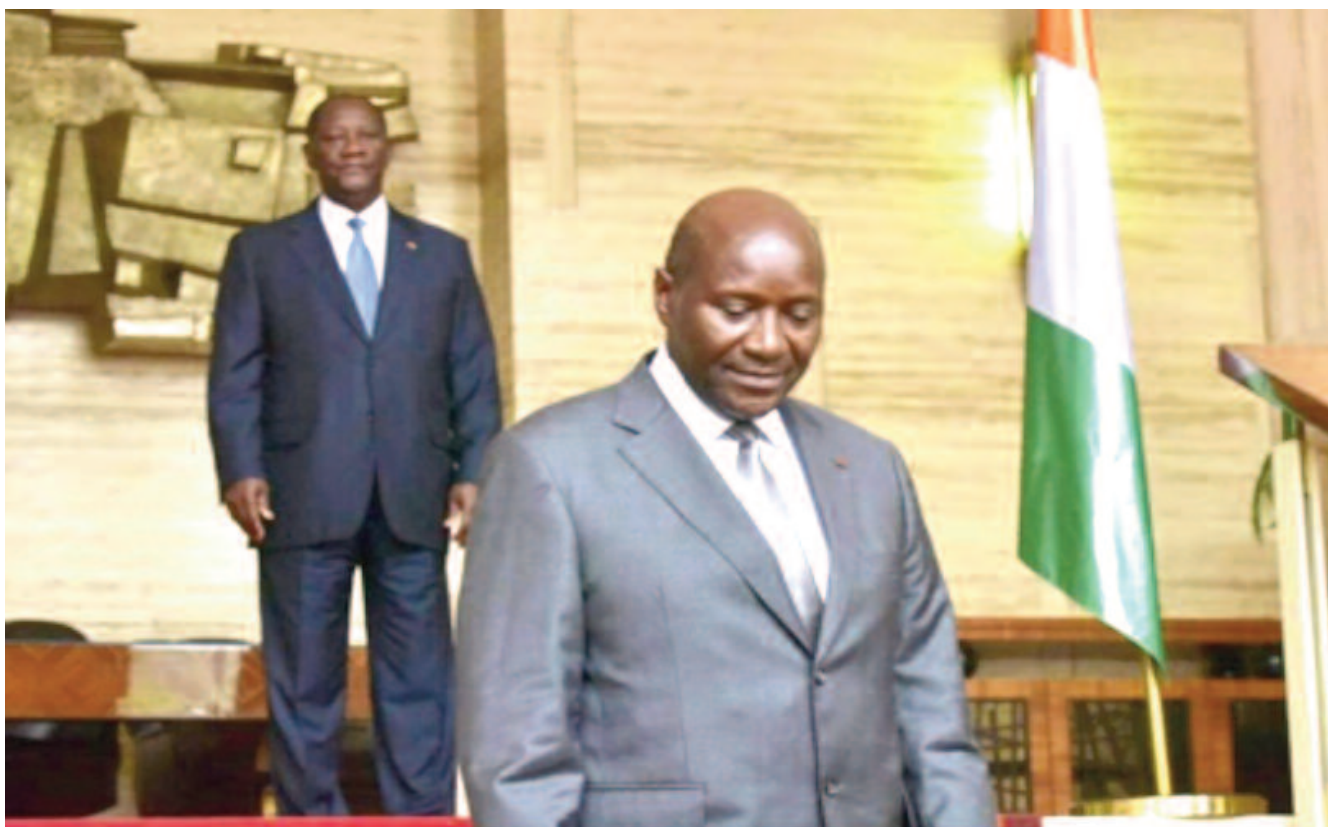
2012 à 2017, avant de devenir le premier vice-président de l'histoire de Côte d'Ivoire en janvier 2017, poste créé avec la nouvelle Constitution de 2016.

La démission de M. Kablan Duncan survient alors que le premier ministre Amadou Gon Coulibaly est décédé brusquement d'une crise cardiaque le 8 juillet quelques jours après être revenu de France après deux mois de convalescence. L'absence de M. Kablan Duncan à l'aéroport lors du retour du premier ministre avait été remarquée. Les cérémonies d'hommage au premier ministre, qui doit être inhumé vendredi, devaient commencer mardi.

Le décès de M. Gon Coulibaly, qui avait été désigné par M. Ouattara candidat de son parti à la présidentielle d'octobre a complètement changé la donne politique, le parti au pouvoir devant désormais trouver un autre candidat. Beaucoup estiment que le président Ouattara, qui avait annoncé en mars qu'il ne briguerait pas un troisième mandat, pourrait finalement être candidat.

L'ancien président Henri Konan Bédié représentera le PDCI à cette élection qui s'annonce tendue.

■ Le Monde avec AFP





Remaniement ministériel au Sénégal : Macky cogite, qui va entrer ?

Evoquée sous cape, l'idée d'un remaniement ministériel est plus qu'impérative, selon les observateurs qui y voient une manière de relancer le Sénégal affectée par la crise du coronavirus. Mais faut-il un entrisme fourre-tout ?

Le Sénégal est-il dans la situation de former un gouvernement d'unité nationale, au regard de l'entente cordiale que tous les segments entretiennent avec le Président Macky Sall ? Non, répondent les esprits compétents.

Quid d'une équipe gouvernementale élargie ? Cela rappellerait le partage de gâteau à la Diouf des années 80, pour refréner les ardeurs du Pape du Sopi débordant d'énergie.

Donc, l'idéal c'est un gouvernement qui sache gérer les priorités stratégiques, économiques, politiques et sociales chahutées par le covid-19.

Car, il est temps qu'on sache faire savoir que ce n'est pas parce qu'on a répondu à l'appel du chef de l'Etat ou créé un nouveau parti qu'on

est éligible.

Tout compte fait, les Sénégalais auront besoin d'une opposition capable de contrebalancer la mouvance présidentielle. Même si le contexte actuel renvoie à une opposition déjà phagocytée avant l'entrisme. Sa voix et sa voie n'ont point été associées à la voie du peuple voire aux questions d'intérêt national. Peut-être ces leaders représenteraient-ils leur propre personne, mais pas au nom d'un électorat, qui s'est effrité d'ailleurs, lors de la dernière Présidentielle.

C'est l'occasion pour le Président Sall, loin de tout calcul politique, il n'en devrait point avoir, étant en fin de carrière politique, d'être ferme pour le choix des hommes. Sans quoi, un fan's club se chargerait du sort des Sénégalais.

Transfert : Couloumba Sogoré signe son premier contrat pro

L'internationale malienne s'est engagée la semaine dernière pour deux ans avec l'Association de la jeunesse auxerroise, pensionnaire de deuxième division française. L'ancienne joueuse du Réal de Bamako, Couloumba Sogoré, vient de s'engager pour deux ans avec l'Association de la jeunesse auxerroise (AJA), un club de deuxième division française. En fait, la Malienne porte le maillot auxerrois depuis un an et demi, mais c'est seulement la semaine dernière que la joueuse a signé officiellement un contrat avec le club. Âgée seulement de 23 ans, Coumba, comme l'appellent familièrement les supporters, est arrivée en Bourgogne le 23 février 2019 pour un essai qui a duré plus d'un an. Malgré cette longue période d'essai plutôt inhabituelle, la Malienne a su faire montre de patience et n'a pas voulu quitter le club. Comme le dit l'adage, «mieux vaut tard que jamais», la patience et, surtout l'abnégation de

Coumba ont été récompensées avec ce premier contrat qui ouvre les portes de la deuxième division française à la Malienne. Forcément, l'internationale malienne est contente et piaffe d'impatience de retrouver la pelouse sous ses nouvelles couleurs.

«Je suis contente après la signature de ce premier contrat professionnel. Je rends grâce à Dieu et remercie sincèrement ma famille, qui m'a toujours soutenue. Je n'oublie pas non plus mon club de cœur le Réal qui m'a tout donné et qui a fait de moi ce que je suis aujourd'hui. La signature de ce contrat est un sacré défi pour moi, je vais redoubler d'efforts chaque jour pour être à la hauteur», a réagi Couloumba Sogoré. «Mon premier objectif est de m'imposer à Auxerre, ensuite, il y a des échéances avec la sélection nationale. Nous avons terminé à la 4^e place de la dernière CAN. Mon plus grand rêve est de donner la Coupe d'Afrique à mon pays, je comptais sur ça cette

année, mais nous allons patienter jusqu'en 2022 parce que la CAF a décidé d'annuler la CAN-féminine 2020. C'est un gros choc pour toutes les joueuses, on attendait cette CAN avec impatience», a ajouté Coumba. L'Association de la jeunesse auxerroise (AJA) a été fondée en 1905 et est présidée depuis mai 2017 par Francis Graille. L'AJ Auxerre évolue en Ligue 2 depuis la saison 2012-2013 après avoir passé 32 saisons au plus haut niveau (Division 1 rebaptisée Ligue 1).

Le club a remporté quatre Coupes de France et un championnat de France. À ce jour, l'AJ Auxerre a disputé plus de mille matches en première division et plus de cent matches en Coupe d'Europe. Il fait partie des sept clubs professionnels en France à être propriétaire de son stade avec le Stade Malherbe Caen, l'AC Ajaccio, le Gazélec Football Club Ajaccio, l'Olympique lyonnais, le FC Metz et le Nîmes olympique.

Couloumba Sogoré est née le 3 juin 1997 à Bamako et a été formée au Réal de Bamako. Avec la sélection nationale, elle a participé à deux CAN : en 2016 au Cameroun et en 2018 au Ghana.

■ D.B.





Bélier (21 mars - 19 avril)

Aujourd'hui, vos années d'ancienneté ne suffiront pas à vous sortir d'un mauvais pas. Vous ne transposerez pas les codes de la logique dans votre vie professionnelle. Pas simple quand on oublie de se soucier de l'avis de ses pairs. N'est-ce pas ?

Sans être catastrophique, votre situation financière ne sera pas non plus mirobolante. Contre toute attente, vous y trouverez votre compte. En effet, cela vous donnera un prétexte pour remettre à plus tard certains gros achats de votre conjoint...



Taureau (20 avril - 19 mai)

Pour finir une tâche, vous mettez plus de temps que prévu. Vous ne recevez pas d'aide de collègues. Ils travaillent dans leurs coins. Leurs méthodes de travail peuvent être différentes des vôtres. Une réunion serait l'idéal pour évoquer ces conflits.

Vous êtes prudent dans vos dépenses. Les finances sont stables. Les revenus couvrent vos charges. Un désir de placement peut émerger. Il peut y avoir un rendez-vous avec un conseiller. Lisez bien entre les lignes si vous signez un contrat pour un placement !



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Créativité et esthétique sont bien utiles au travail, deux qualités importantes qui vous sont offertes par Neptune. Grâce à Saturne, vous parvenez également à avoir une tranquillité d'esprit, qui permet d'affronter les difficultés, avec une grande sérénité.

Vous pourriez rencontrer des difficultés dans ce domaine. Les interrogations arrivent, avec une ambition matérielle qui s'avère ne pas être proportionnelle à vos aspirations ! Pesez le pour et le contre, la persévérance est à vos côtés pour la journée.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Cher natif, si vous faites un travail de groupe, il risque d'y avoir des clashes inévitables. Un climat hostile s'installe dans le domaine professionnel et relationnel, vous manquez d'arguments pour votre défense. La journée est déroutante.

Ce n'est pas parce que vos finances ne sont pas dans le vert que vous devez vous désintéresser, des mouvements passent sur vos comptes. Il se pourrait bien que votre banquier vous rappelle à l'ordre en vous passant un petit coup de fil.



Lion (22 juillet - 23 août)

Ami Lion, un sentiment de supériorité vous poussera à agir et à prendre une décision peu orthodoxe. En effet, vous traiterez un dossier dans les grandes lignes pour coller le plus possible à certains délais. Faites en sorte que cela reste exceptionnel...

Sachant pertinemment que l'argent peut représenter pour certaines personnes une illusion, vous éviterez les dangers qu'une telle obsession matérielle peut engendrer. Voilà pourquoi, vous supprimerez de votre liste de dépenses les achats insensés...



Vierge (23 août - 23 septembre)

La journée s'annonce chargée en activités diverses ! Vous risquez la dispersion ! Une organisation doit être adoptée ! Vous devez faire attention aux bavardages ! Ils vous détournent de vos tâches ! Un effort est à faire pour rester concentré !

Prudence dans les dépenses ! Récemment elles sont fortes. Il y a un risque de déséquilibre dans le budget. Un découvert peut arriver ! Il faut prévoir une accalmie. Factures et coups de coeur se combinent ! Échelonnez vos règlements ou limitez les sorties !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des obstacles risquent de se produire. Vous êtes nerveux, et pourriez ressentir une baisse de tonus. Un certain découragement arrive, avec un pessimisme, dû aux difficultés du moment. Mais Neptune est là, et vous apporte des changements en perspective !

Il est possible que vous viviez quelques difficultés dans ce domaine. Tout ne va pas comme vous le souhaiteriez. Peut-être que votre travail a été ralenti ces derniers temps, impliquant un manque de revenus. Quoi qu'il en soit, des inquiétudes apparaissent.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Une belle avancée du côté du travail, vous évoluez plus vite que ce qui était prévu. Si vous cherchez à prendre un nouveau départ professionnel, le moment est opportun. Autour de vous, tout bouge, vous avez toutes les chances pour réussir.

Les questions financières se règlent avec une facilité déconcertante aujourd'hui. Ami Scorpion, les astres vous font un pont d'or, les possibilités de gagner toujours plus d'argent sont multipliées. Vous trouvez des appuis solides. Foncez !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Face à l'ampleur des difficultés économiques du moment, vous tenterez de vous adapter. Un changement temporaire de poste ne sera pas à exclure. Ami Sagittaire, votre employeur pourra même aujourd'hui vous demander de pratiquer le télétravail.

Confiance, souplesse, garanties sérieuses... Aujourd'hui, ces mots seront le reflet de vos finances. Même s'il vous sera de plus en plus difficile d'économiser, vous n'en continuerez pas moins à mettre quelques sous dans votre tirelire. Qui va piano va sano !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

À la dernière minute, un dossier peut arriver sur votre bureau ! Vous n'aimez pas ces conditions de travail ! Le rendement est demandé avec une forte pression ! Une nouvelle façon de travailler peut vous aider ! Elle devrait vous faire gagner du temps !

Prévoyez de piocher dans la trésorerie ! Les charges sont importantes. Votre salaire est vite englouti ! Les frais sont liés à la vie de famille. Vous êtes peu aidé face à un train de vie important ! À part des inquiétudes, la situation est protégée !



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous avez l'impression de n'arriver à rien en ce moment, et le découragement s'installe, sans que vous y trouviez une issue favorable. La conjonction Pluton/Jupiter, assez puissante, opposée à votre Soleil, en est la cause. Patientez, et relativisez.

Vous avez envie de tout ! Méfiez-vous de Jupiter et de ses excès, il vous pousse, sans crier gare, à une consommation redoutable ! Essayez de refréner ces envies de dépenses qui surviennent, au risque de recevoir un appel de votre banquier !



Poisson (19 février - 21 mars)

Sur le plan professionnel, vous bénéficiez d'un grand dynamisme. Vous tentez de nouvelles expériences tout en donnant le meilleur de vous-même. Votre hiérarchie est totalement séduite. Persévérez dans ce sens, vous obtiendrez ce que vous souhaitez.

Les influences astrales vous poussent à faire des placements, le moment est opportun, cher Poissons. Votre situation budgétaire s'est nettement stabilisée. Vous recevez une bonne nouvelle suite à une ancienne démarche administrative. L'argent rentre !

**Promo
Modem 4G**



29 000 FCFA
au lieu de ~~39 900F~~

- 25%



**5 Go
offerts**

Jusqu'au 30 juin 2020

Profitez du meilleur de l'Internet mobile pour vos **smartphones, tablettes et ordinateurs** avec une vitesse de connexion allant jusqu'à **150 Mbit/s**.

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700
www.malitel.ml
www.facebook.com/malitel.official

SPiRiT